

PEYRAT DE BELLAC

Groupe scolaire



restaurant scolaire

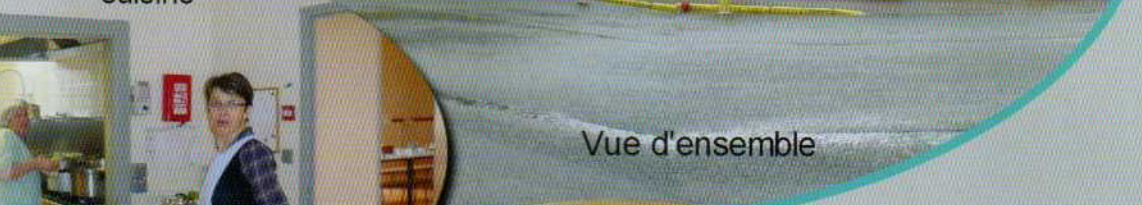


agrandissement

cuisine



Vue d'ensemble



CP - CE1



classe maternelle



Bulletin Municipal

Année 2010

N°19



OUVERTURE
CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

HOTEL - BAR - RESTAURANT - TRAITEUR
BAR A COCKTAILS - SOIREES A THEMES

Ouvert 7/7 midi et soir
Service jusqu'à 22 heures la semaine
23 heures le vendredi et samedi
Non stop de 11 heures à 23 heures en été

Formule à 15.00 euros
le midi
(Entrée, plat, dessert et boisson)



4, route de Poitiers
87300 PEYRAT DE BELLAC
Tél. : 06.45.45.07.58
05.55.47.30.13
E-mail : f.coco@live.fr

LISA CGC

Site internet : www.lisa-cgc.com

Plomberie
Chauffage - SAV
Spécialiste géothermie
et solaire

10 Bis Avenue Jean Jaures BELLAC
Tél: 05 55 68 10 28

Serge
RESTOUEIX
CHARPENTE
COUVERTURE
Zinguerie

La Ribière - 87300 PEYRAT-DE-BELLAC
Tél. 05 55 68 80 88 - Port. 06 45 16 50 81

Lavergne (ets)
motoculture

Société au capital de 3000 €

16 bis, avenue de la Libération
87300 BELLAC

HUSQVARNA - STIHL
YANMAR - TORO

Vente de tous matériels
de jardin
S.A.V. assuré
par des Spécialistes

☎ 05 55 68 09 30
Fax 05 55 68 70 49
Mail : etslavergne@wanadoo.fr

SOMMAIRE

P. EDITORIAL

1 - Le Mot du Maire

2 - Composition du Conseil Municipal

- Hôtel de Ville
- Site Internet
- Bibliothèque - Vidéothèque municipales
- Colis de fin d'année
- Calendrier de transport...
- Etat civil année 2010

3 - Animations pour les jeunes de 13 à 25 ans

- Recensement militaire
- Carte nationale d'identité
- Passeport

4 - Elections

- Plan cadastral
- Déclaration préalable
- Tarifs de location du foyer club polyvalent
- Tarifs 2011
- Subventions...

5 - Comptes administratifs...

- Gaz de France
- Déclaration et identification des mini-motos
- Immatriculation des...

6 - Permis de détention de chiens...

- Campagne de sensibilisation...
- Passage au numérique
- Ramassage des Encombrants
- Ramassage des Déchets Verts

7 - Syded Haute-Vienne

8 - Eco-points - Tri sélectif

- Ramassage des Ordures...
- Epaves - Véhicules...
- Récupération des Cartouches...
- Distillateur

VIE COMMUNALE 2010

- Participation aux frais...
- Redevance EDF...

9 - Redevance France Télécom

- Taxes d'assainissement
- Entretien des chemins...
- Renouvellement du contrat...
- Ecoles - Restructuration...
- Enrochement...
- Travaux de voirie
- Acquisition de l'immeuble Pajot
- Acquisitions diverses

10 - Travaux de peinture...

- Agrandissement du columbarium
- Cimetières
- Vente de 2 pavillons communaux
- Justice

Fêtes et cérémonies diverses

- Déplacement en Alsace

11 - Feu d'artifice

- Berthe à fête ses 103 ans !
- Inauguration du groupe scolaire
- Cérémonies Commémoratives
- 17 décembre

Année 2011

- Cérémonie des vœux
- Recensement de la population
- Travaux de voirie
- Assainissement route de Sissac

12 - Groupe scolaire...

- Accessibilité mairie et église
- Abribus

INFOS PRATIQUES

- ADIL 87
- Amélioration de l'habitat...

13 - ASSAT

- Clic
- Office de Coordination...

14 - Mission Locale

- Médecins et Para-Médical
- Assistantes maternelles agréées

VIE ASSOCIATIVE

15 - Comité des fêtes de...

- Union Fédérale Limousine...
- ACCA de...

16 - Gymnastique volontaire...

- Atelier de peinture...
- Amicale de l'école...

17 - Art'Abesque

- Club Charles Sylvestre

18 - Vélo Nature

- PMPB
- U.S. Peyrachonne

19 - AAPPMA

- Kyokushinkai Peyrachon

20 - Animations et Loisirs...

- Fêtes des voisins...
- Association de randonnée...

REMERCIEMENTS

Crédit photos et rédactionnel :
Mairie de Peyrat de Bellac
Conception - Publicité
BUREAU DE DESSIN
D. VALLE
Le Pâtural - 87700 ST MARTIN LE VIEUX
Tél. 05 55 70 32 84 - Fax 05 55 70 48 36

EDITORIAL

LE MOT DU MAIRE

L'année 2010 vient de s'achever pour faire place à l'année 2011.

La municipalité a oeuvré au cours de l'année 2010 dans l'intérêt de la commune et a mené à bien les objectifs qu'elle s'était fixés.

A l'heure actuelle, vous n'êtes pas sans savoir que certaines communes de France rencontrent des difficultés budgétaires (augmentation d'impôts, endettement et absence d'investissements).

Aussi, la commune de Peyrat-de-Bellac peut être fière de sa bonne gestion.

L'année 2009 avait permis, grâce à une gestion rigoureuse, de dégager un excédent de fonctionnement de près de 150 000 euros. Cet excédent s'est ajouté à ceux des années précédentes et nous avons débuté l'année 2010 avec un excédent cumulé d'un peu plus de 450 000 euros. Nous avons donc pu financer les investissements sans recourir à l'emprunt et sans augmenter les taux d'imposition sur la part communale de la fiscalité. Je me permets d'insister sur cette question de la fiscalité qui est toujours un sujet sensible : cela fait maintenant cinq ans que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés, ce qui ne peut se faire qu'en pratiquant une gestion particulièrement rigoureuse.

L'année 2010 a permis de réaliser de multiples travaux. Je ne les citerai donc que très rapidement. Le chantier le plus important a été celui du groupe scolaire ; il y a aussi divers travaux de voirie, particulièrement l'enrochement du mur de Chéliepeau.

Il faut mentionner également l'acquisition d'un tracteur, d'une lame de déneigement et d'un tracteur tondeuse. Nous avons aussi fait procéder à un diagnostic du réseau d'assainissement indispensable à la poursuite des travaux. Vous trouverez toutes les informations complémentaires utiles dans le bulletin municipal.

Pour 2011, nous souhaitons travailler dans la droite ligne de ce qui a été fait les années précédentes. Nous prévoyons une deuxième tranche de travaux au groupe scolaire qui constitue une priorité. Nous voulons régler les problèmes d'accessibilité à la Mairie et à l'église. Nous envisageons de réaliser l'assainissement de la route de Sissac avec l'implantation d'une sixième station d'épuration. Le prochain recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011.

Dans un tout autre domaine, nous prévoyons de recevoir, pour l'Ascension, les Alsaciens en retour de leur chaleureux accueil lors de l'inauguration de la rue de Peyrat de Bellac à TRIMBACH en mai 2010.

Je ne développerai pas davantage.

Comme vous pouvez le constater, nous ne manquons pas de projets et la commune reste très active, malgré la crise qui est loin d'être finie. Notre situation financière est satisfaisante, mais nous devons rester vigilants.

Avant de conclure, je voudrais remercier chaleureusement les services de l'Etat, le Conseil Général, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Communauté de Communes pour les subventions qu'ils nous ont octroyées pour le financement de nos travaux et de nos acquisitions.

Je voudrais aussi saluer l'engagement sans faille, la compétence et le dévouement des adjoints et des conseillers municipaux qui m'ont toujours soutenu. Ils sont véritablement au service de la population.

- Les employés communaux qui agissent toujours dans l'intérêt de la commune et font preuve de beaucoup d'efficacité et de compétence.

- Je n'oublierai pas le personnel du secrétariat qui a la tâche difficile de suivre les différents dossiers.

- Je remercie Monsieur le Directeur de l'école primaire des 2 Tilleuls et l'ensemble des enseignants pour la qualité de leurs relations que nous entretenons.

- Enfin, il faut accorder une mention spéciale aux associations, qui, maintenant au nombre de 20, jouent un rôle très précieux en participant à l'animation de la commune et en contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie.

Je terminerai en vous présentant, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, nos vœux les meilleurs, de santé, bonheur et prospérité pour chacune et chacun d'entre vous, ainsi que pour tous ceux qui nous sont chers, pour l'année 2011.

Le Maire, **Claude CHABROUX**

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**Maire :** M. Claude CHABROUX**Adjoint :** M. Claude CARDINAL
M. Bernard JOLLY
M. Jean-Guy TONDUSSON
M. Serge MARCHADIER**Conseillers Municipaux :**

M. Marcel DELAGE	M ^{me} Sylvie MARCHE-BICHAUD
M ^{me} Odile BAUDRY	M. Jean-Louis MOINOT
M ^{me} Yveline RESTOUEIX	M. Michel PRELADE
M. Michel DELPEUCH	M. Christian DEVAINE
M ^{me} Martine FREDAIGUE-POUPON	M. Didier BREDIER

Permanence d'un adjoint : Une permanence est assurée à la mairie par un adjoint les vendredis de 14h à 15h. Vous pouvez appeler le secrétariat de mairie pour prendre rendez-vous.**HOTEL DE VILLE**Rue de la Colline - Tél. : **05 55 68 11 08** - Télécopie : 05 55 68 74 01
Courriel : mairiedepeyratdebellac@wanadoo.fr

Le secrétariat de Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le samedi de 8h45 à 12h

En dehors des périodes d'ouverture, nous vous informons qu'un répondeur est à votre disposition, n'hésitez pas à laisser un message, nous vous rappellerons.

SITE INTERNET

Un site est disponible pour vous informer sur la commune et ses alentours tant au niveau tourisme, sportif, culturel ou des loisirs. Vous y trouverez également de nombreuses informations utiles (horaires des trains, programme cinéma, calendrier de ramassage des déchets verts, encombrants...) Alors, n'hésitez pas à le consulter.

Le site : <http://www.peyratdebellac.net/>**BIBLIOTHEQUE - VIDEOTHEQUE MUNICIPALES****HORAIRES D'OUVERTURES****Bibliothèque :**

- les lundis et mercredis de 8h à 11h
- le samedi matin de 9h à 11h

Les inscriptions sont gratuites, toutefois pour les mineurs de moins de 16 ans, il est demandé une autorisation parentale. Il peut être emprunté 3 ouvrages maximum pour une durée de 4 semaines renouvelables, 4 semaines si l'ouvrage n'est pas réservé.

Vous pourrez commander éventuellement des livres ou ouvrages qui ne sont pas dans notre dépôt dans la mesure où ils sont disponibles à la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Vidéotheque :

Les horaires d'ouverture sont les mêmes que ceux de la bibliothèque.

L'inscription est gratuite. Toutefois, l'usager devra justifier de son identité et de son domicile, dans le cas d'un mineur, une autorisation parentale est nécessaire.

Il ne sera prêté qu'une seule vidéo-cassette ou un seul DVD pour une durée d'une semaine.

COLIS DE FIN D'ANNEE

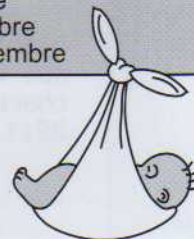
240 colis confectionnés et offerts par la Municipalité ont été distribués par les employés communaux aux personnes de plus de 70 ans. Parmi ces colis, 13 étaient destinés à des personnes hospitalisées ou en maison de retraite.

Les administrés de 70 ans et plus, non inscrits sur les listes électorales sont invités à se présenter en mairie en cours d'année afin de bénéficier de ce colis.**CALENDRIER DE TRANSPORT EN CAR POUR L'ANNEE 2011**Ligne aller retour PEYRAT DE BELLAC/BELLAC (départ et arrivée Place Saint-Maixent) : **MATIN**

mardi 1 ^{er} février	lundi 1 ^{er} aout
mardi 1 ^{er} mars	jeudi 1 ^{er} septembre
vendredi 1 ^{er} avril	samedi 1 ^{er} octobre
samedi 30 avril	lundi 31 octobre
mercredi 1 ^{er} juin	jeudi 1 ^{er} décembre
vendredi 1 ^{er} juillet	samedi 31 décembre

ETAT CIVIL ANNEE 2010**NAISSANCES :**

le 20 mai	Dorian GRENIER
le 02 juin	Lilly Yvette Dominique DUMANS
le 19 novembre	Lola Rose Eve JOUANNY



MARIAGES :

le 14 mars	TOUIL Lionel David et MATHIEU Laëtitia Sandrine
le 17 juillet	CARDINAL Didier Claude et BOUX Patricia
le 07 août	VIOLLET Jean-Baptiste Marie Joël Arnaud et DUCOUX Sophie Claire
le 21 août	MIRA Christian Manuel et GUICHARD Marie-Pierre

DECES :

le 21 février	Denise Gilberte OUVRARD veuve DENIS
le 16 avril	Brigitte Mauricette Gisèle ROBICHON épouse RIFFAUD
le 18 juin	Alain Michel LENOBLE
le 28 juin	Gilbert Jean MARCOUX
le 10 août	André Louis NOUHAUD
le 16 août	Maurice LACOUX
le 02 décembre	Léonard Gabriel Léon GRENIER
le 17 décembre	Georges Antoine GRENIER
le 24 décembre	Hubert Guy PEYRELADE

ANIMATIONS POUR LES JEUNES DE 13 à 25 ANS

La Communauté de Communes du Haut Limousin propose aux jeunes de 13 à 25 ans des sorties au tarif unique de 10 € dans divers domaines (Création, sports, arts et spectacles...)

Renseignements : Communauté de Communes du Haut Limousin - 14, Avenue Jean Jaurès - 87300 BELLAC
Tél. : 05 55 60 09 99 - 06 84 13 47 63 - Courriel : cchautlimousin@wanadoo.fr

Les programmes, ainsi que l'inscription pour les sorties et le « passeport jeunes » peuvent être retirés en Mairie, ou au bureau de la Communauté de Communes à BELLAC. Les inscriptions devront avoir lieu environ 3 semaines avant la sortie.

Le « passeport jeunes » permet :

- de participer à des animations organisées par la Communauté de Communes (réalisations possibles si 15 jeunes minimum inscrits),
- de bénéficier d'un tarif préférentiel avec le cinéma « Le Lux » à BELLAC, le Théâtre du Cloître, le festival de BELLAC,
- les vacances sportives,
- les stages culturels l'été.

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons ou filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile munis de leur livret de famille.

Cette démarche doit s'effectuer dans le mois de leur 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

Lors du recensement en Mairie, une attestation leur sera alors délivrée. Il sera primordial de la conserver dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (ex-JAPD). Cette dernière leur sera également réclamée pour l'inscription à la conduite accompagnée, ou tous examens et concours.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Pour une demande de carte nationale d'identité, l'intéressé doit personnellement se présenter à la Mairie pour remplir l'imprimé, signer la demande et procéder au relevé de l'empreinte digitale. Il devra en outre se munir des pièces suivantes :

- une copie intégrale d'acte de naissance à demander à la Mairie du lieu de naissance (**uniquement en cas de 1^{ère} demande**).
- 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom, quittance de loyer...). Dans le cas d'un enfant mineur ou majeur domicilié chez ses parents, il faut produire un justificatif de domicile des parents de moins de 3 mois, un justificatif d'identité de l'hébergeant ainsi qu'une attestation sur l'honneur établie par les parents qui hébergent l'enfant.
- l'ancienne carte d'identité (**Si cette dernière n'est pas restituée, un droit de timbre de 25 € est exigé**).
- 2 photos d'identité de préférence noir et blanc prises de face (pas de photos laser ni de fond couleur).

Les délais d'obtention étant d'environ 3 semaines lors du dépôt du dossier en mairie, pensez à vérifier la validité de ces cartes avant vos départs en vacances ou les examens de fin d'année scolaire des jeunes.

PASSEPORT

Depuis le 29 juin 2009, le passeport français délivré est un passeport biométrique. Ce dernier plus moderne et sécurisé contient les empreintes digitales numérisées du titulaire.

Seules les mairies équipées seront habilitées à délivrer les passeports soit pour la Haute-Vienne :

Ambazac, Aix-sur-Vienne, Bellac, Bessines-sur-Gartempe, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Eymoutiers, Isle, Limoges, Panazol, Rochechouart, Saint-Junien et Saint-Yrieix-la-Perche.

Par conséquent, pour vous faire établir un passeport, vous voudrez bien vous rendre dans une de ces mairies munies des pièces suivantes

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures EDF ou France Télécom ou eau...),
- deux photos d'identité de face, récentes, identiques (voir planche fournie en mairie, format 35 mm x 45 mm (photomaton agréé ou photographe agréé uniquement),
- l'ancien passeport ou le procès-verbal de perte ou de vol,
- 1 timbre fiscal à 86 € pour un majeur (42 € pour un mineur de + de 15 ans 17 € pour un mineur de - de 15 ans),
- une pièce d'identité en cours de validité

A la mairie de BELLAC, l'accueil pour un passeport se fera du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 et le samedi matin éventuellement sur rendez-vous au 05 55 68 10 61.

ELECTIONS

En cas de déménagement sur le territoire de la commune, veuillez signaler vos nouvelles coordonnées au secrétariat de la Mairie afin de recevoir votre carte électorale ainsi que tous les envois relatifs à la propagande des élections à la bonne adresse.

PLAN CADASTRAL

Le plan cadastral français est désormais disponible sur le site des impôts : <http://www.cadastre.gouv.fr>
Ce service vous permet de rechercher, consulter, commander des feuilles de plans et éditer vos extraits cadastraux.

DECLARATION PREALABLE

Un nouveau site est disponible pour aider les internautes à renseigner leurs déclarations préalables de travaux, et à réaliser toutes les pièces nécessaires au dossier (plan de situation, plan de masse, etc...) : www.declarationprealable.fr
Il vous apportera une aide en fonction de type de projet à réaliser : véranda, fenêtre, piscine, panneaux solaires, clôtures, etc...

Alors, n'hésitez pas à le consulter !

TARIFS DE LOCATION DU FOYER CLUB POLYVALENT

au 01.01.2011 SALLE DU HAUT

LOCATION DU BAR SEUL : 130 €
LOCATION SALLE DU HAUT : 330 €
LOCATION SALLE DU BAS : 140 € (Cette salle ne peut être louée que par les habitants de la commune)

TARIFS 2011

Cantine : 2,40 € au 1^{er} novembre 2010

Garderie : La garderie fonctionne de 7h30 à 8h50 et de 16h45 à 18h30 les lundis-mardis-jeudis et vendredis. Au 1^{er} novembre 2010, le prix de la garde est fixé à 1,20 €/enfant/garde et gratuit pour le 3^{ème} enfant d'une même famille.

Concession cimetière : applicables au 1^{er} janvier 2011

- concession temporaire (15 ans) : 45 € le m²
- concession trentenaire : 55 € le m²
- concession cinquantenaire : 75 € le m²
- concession perpétuelle : 100 € le m²

Tarifs funéraires : applicables au 1^{er} janvier 2011

- creusement d'une fosse simple : 345 €
- creusement d'une fosse double : 485 € (profondeur 2.10 m)
- ouverture, nettoyage et fermeture d'un caveau ou d'une case dans le columbarium : 115 €

Tarif columbarium : La concession d'une case accueillant 1 à 3 urnes cinéraires est délivrée aux tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2011 :

- 10 ans : 335 €
- 15 ans : 355 €
- 30 ans : 535 €
- 50 ans : 640 €
- perpétuelle : 955 €

La dispersion des cendres au Jardin du Souvenir est gratuite.

Le règlement du columbarium et du jardin du souvenir est consultable en Mairie.

Tarif caveau communal :

Le caveau communal peut être utilisé gratuitement pendant 3 mois. Au delà de cette durée, le tarif est fixé comme suit :

- Du 4^{ème} au 6^{ème} mois : 0,55 €/jour
- Du 7^{ème} au 9^{ème} mois inclus : 3,00 €/jour

L'utilisation de ce caveau est limitée à neuf mois maximum.

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2010

- Association Française des Sclérosés en Plaques	30 €	- Union Générale des Aveugles et des Grands Infirmes ...	20 €
- Association Française contre les Myopathies	30 €	- Les Restos du Coeur	30 €
- Amicale de l'Ecole des 2 Tilleuls	350 €	- Association « Jour de soie »	250 €
- Association Départementale de la Prévention Routière	30 €	- Art'Abesque	200 €
- France Adot 87	30 €	- Point Multimédia de Peyrat de Bellac	250 €
- Union Fédérale Limousine des Combattants et V.G.	230 €	- Secours Populaire Français	30 €
- Ass. Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR) ..	70 €	- Animation Loisirs Peyrat de Bellac (ALPB)	250 €
- Union Sportive Peyrachonne	700 €	- A.A.P.P.M.A. (section pêche de BELLAC)	110 €
- Shogun Karaté Kyokushinkai Peyrachon	260 €	- FNATH	100 €
- Association Vélo Nature	110 €	- Comité des Fêtes	350 €

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 ET BUDGETS 2010

Approbation du compte administratif 2009

Sous la présidence de Monsieur Claude CARDINAL, le compte administratif de 2008 dressé par Monsieur le Maire C. CHABROUX est adopté ainsi :

• Compte administratif principal

- dépenses de fonctionnement : **549 985,91 €** - dépenses d'investissement : **150 652,74 €**
 - recettes de fonctionnement : **1 001 115,50 €** - recettes d'investissement : **357 323,22 €**

• Compte administratif annexe service public d'assainissement

- dépenses de fonctionnement : **31 842,02 €** - dépenses d'investissement : **19 538,76 €**
 - recettes de fonctionnement : **49 713,98 €** - recettes d'investissement : **190 561,12 €**

Vote du budget primitif 2010**• Service public d'assainissement**

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 29 mars 2010 a fixé le prix de la surtaxe communale à :

Partie fixe : 50 € par compteur pour les abonnés raccordés ou raccordables

Partie variable : 1.30 €/m³ d'eau consommée à partir du 1^{er} avril 2010

- dépenses et recettes d'investissement : **35 551,00 €** - dépenses et recettes de fonctionnement : **257 691,00 €**

• Budget principal

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget principal avec un produit fiscal de **296 163 €**, avec des taux inchangés des 3 taxes locales directes :

- taxe d'habitation : 11,97 % - taxe foncier bâti : 15,97 % - foncier non bâti : 55,88 %

La commune peut être fière de sa gestion puisque les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2006, soit 5 années consécutives.

- dépenses et recettes d'investissement : **681 573,00 €** - dépenses et recettes de fonctionnement : **847 300,00 €**

GAZ DE FRANCE

Pour votre sécurité, lorsque vous envisagez de réaliser des travaux, veuillez penser à consulter les plans de zonage Gaz de France dans la mairie du lieu des travaux.

Vous pouvez également consulter le site internet www.dictplus.com

Ces plans mentionnent une bande dite de zonage (présentée en jaune) dans laquelle vos projets doivent nous être communiqués à l'aide de formulaires prévus par la réglementation en vigueur (décret 91-1147), et intitulé « Demandes de renseignements » et « Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux ».

Les autorités municipales mettent à votre disposition les coordonnées des responsables de Gaz de France.

En cas d'urgence un numéro vert (gratuit) : le **0 800 455 416**

DECLARATION ET IDENTIFICATION DES MINI-MOTOS ET MINI-QUADS

Cette nouvelle obligation concerne les engins motorisés non autorisés à circuler sur la voie publique et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h. Désormais, depuis le 03 décembre 2009, les propriétaires de mini-motos et mini-quads notamment doivent déclarer ces véhicules auprès du ministère de l'intérieur.

Un numéro d'identification sera délivré et devra figurer sur une plaque d'identification fixée sur le véhicule.

Pour procéder à la déclaration (obligatoire dans les 15 jours qui suivent l'acquisition du véhicule) :

- se rendre en Préfecture ou Sous préfecture,
- sur Internet : www.mon.service-public.fr
(permet également une télé-déclaration).

Attention : le fait de ne pas effectuer la déclaration et l'identification est puni de l'amende prévue par les contraventions de la 4^{ème} classe (amende forfaitaire de 135 euros).

Depuis le 1^{er} juillet 2004, les immatriculations des cyclomoteurs sont automatiques pour les nouveaux deux roues au moment de l'achat.

En ce qui concerne les cyclomoteurs d'occasion de moins de 50 cm³ qui ont été mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004, ils doivent être immatriculés avant le 1^{er} janvier 2011 pour être utilisés sur la voie publique.

Cela signifie qu'il n'y a pas d'obligation de faire immatriculer un cyclomoteur ancien à partir du moment où il ne roule pas sur la voie publique. L'immatriculation peut être effectuée après le 31 décembre 2010, au moment où il sera remis en circulation.

IMMATRICULATION DES CYCLOMOTEURS MIS EN CIRCULATION AVANT LE 1^{er} JUILLET 2004

SEULS LES CYCLOMOTEURS UTILISÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE IMMATRICULATION.

La date butoir du 31 décembre 2010, inscrite dans les textes, signifie qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, un usager qui voudrait circuler avec son cyclomoteur mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004 sur les voies ouvertes à la circulation doit le faire immatriculer.

Tous les cyclomoteurs anciens n'ont donc pas l'obligation d'être immatriculés au 31 décembre 2010, mais tous les usagers qui veulent circuler avec ces véhicules sur les voies ouvertes à la circulation à compter 1^{er} janvier 2011 doivent faire immatriculer leur cyclomoteur au plus tard le 1^{er} janvier 2011.

Le propriétaire d'un cyclomoteur qui ne circule pas sur la voie publique peut donc le faire immatriculer au-delà du 31 décembre 2010, au moment où il souhaite remettre son véhicule en circulation. La régularisation ultérieure de la situation administrative du véhicule est toujours possible.

Ce sera notamment le cas des usagers qui ne souhaiteront se déplacer avec leur cyclomoteur qu'à la fin de la période hivernale. Ils pourront faire immatriculer leur véhicule à ce moment là.

Il est rappelé que la détention d'un cyclomoteur non immatriculé ne constitue pas en soi une infraction.

C'est le fait de circuler avec un cyclomoteur non immatriculé sur les voies ouvertes à la circulation qui est passible d'une amende (4^{ème} classe, 750 euros).

Où peut-on immatriculer un cyclomoteur ?

Le propriétaire d'un cyclomoteur peut le faire immatriculer partout en France, auprès de la préfecture de son choix. Un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) lui est délivré. Il est valable un mois et comporte son numéro SIV lui permettant de circuler immédiatement. Dans un délai d'un mois maximum, il recevra son certificat d'immatriculation à son domicile par envoi postal sécurisé. Ce numéro d'immatriculation est attribué pour toute la vie du cyclomoteur, comme c'est déjà le cas pour les autres véhicules. La délivrance du certificat d'immatriculation pour un cyclomoteur n'est assujettie à aucune taxe.

Pour plus d'informations, consultez le site : www.interieur.gouv.fr

PERMIS DE DETENTION DE CHIENS**DE 1^{ère} ET 2^{ème} CATEGORIE**

Depuis le 31 décembre 2009, les propriétaires de chiens de catégorie I et II doivent, selon la loi du 20 juin 2008, posséder un permis de détention, délivré par le Maire.

A l'appui de la demande, le propriétaire de l'animal devra fournir en plus des pièces habituelles :

- une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents (le CFPPA de Bellac organise des sessions de formation les 12 janvier et 15 mars 2011-120 euros la journée)

- une évaluation comportementale de l'animal effectuée par un vétérinaire choisi sur la liste départementale (consultable en mairie)

Il est rappelé aux propriétaires de ces chiens de bien vouloir les tenir en laisse et muselés sur la voie publique.

Il est également rappelé aux propriétaires d'animaux de veiller à ne pas laisser sur la voie publique les déjections de leurs petites bêtes.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION « DIVAGATION D'ANIMAUX SUR LES VOIES FERREES »

La divagation d'animaux dans les emprises ferroviaires peut provoquer de graves accidents et entraîner des conséquences financières et pénales lourdes.

Aussi, pour la sécurité de tous et afin d'éviter des désagréments et conséquences pouvant résulter de ce genre d'incidents, la SNCF et RFF invitent les riverains propriétaires d'animaux à maintenir ou remettre en état leurs clôtures.

PASSAGE AU NUMERIQUE

Qu'est ce que c'est :

Le passage à la télé numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 5 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT ou autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique).

Jusqu'au jour du passage.

Allumage progressif de nouveaux émetteurs TNT pour compléter et modifier la couverture de votre région.

Le jour du passage 29 mars 2011

Arrêt de tous les émetteurs dans la nuit du 28 mars 2011 au 29 mars 2011 : Les émetteurs analogiques seront éteints définitivement. Si vous n'êtes pas équipé pour le passage au numérique, vous ne recevrez plus les programmes TV.

Êtes-vous équipé ?

- Les émetteurs numériques seront éteints temporairement, le temps d'effectuer les interventions nécessaires.

Êtes-vous concerné ?

OUI, si vous recevez la télé par une antenne râteau sur l'un de vos postes. **Etes vous prêt pour le passage au tout numérique ?**

NON, si vous recevez la télé par ADSL, le câble ou le satellite* et si aucun de vos postes n'est relié à une antenne râteau.

(* la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par le satellite AB3 s'arrêtera le 30/11/2011).

Que devez-vous faire ?

Vous recevez les 5 chaînes analogiques ou moins : Avant le passage, vous devez équiper chacun de vos postes reliés à une antenne râteau ou intérieure d'un mode de réception numérique.

Vérifiez que vous êtes prêt pour le passage à la télé numérique ?

Après le passage, vous devrez effectuer une nouvelle recherche et mémorisation des programmes, car les fréquences de certaines chaînes auront été modifiées, afin d'améliorer leur couverture. Comment rechercher et mémoriser vos chaînes ?

Quand ?

Au lendemain du passage au numérique, dès que vous recevrez de nouveau certaines chaînes, vous pourrez lancer la recherche : cela voudra dire que l'émetteur dont vous dépendez a été remis en service.

Existe-il des aides ?

Afin de permettre à tous d'accéder à la télé numérique, l'Etat a prévu des aides financières ainsi qu'une assistance technique réservée aux foyers dont les membres ont 70 ans et plus ou souffrant d'un handicap ≥ 80 %.

Pour plus d'informations sur ces aides, je contacte :
www.tousaunumerique.fr ou le 09 70 818 818

Pour plus d'informations, des flyers sont à votre disposition dans le hall de la mairie

**RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

Le ramassage des encombrants relève désormais de la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin. Cette dernière a mandaté la société Maximum pour assurer ce service.

PRINCIPE DE LA COLLECTE :

La collecte est effectuée suivant le calendrier ci-dessous. Les encombrants seront déposés sur le bord de la chaussée la veille de la collecte. Cependant, dans le cas des personnes âgées ou handicapées possédant des encombrants lourds sans possibilité de les déplacer, il faudra le signaler à l'**Association MAXIMUM** qui fera la collecte exceptionnellement à domicile et en présence des demandeurs.

Tél. : 05 55 76 22 78.

Calendrier de ramassage des encombrants pour l'année 2011

- Lundi 24 janvier
- Jeudi 28 avril
- Jeudi 07 juillet
- Mercredi 26 octobre

LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

- les déchets verts
- les gravats
- les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables, ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (Exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants ...)
- les textiles
- les D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : Téléviseurs, ordinateurs...)
- les pneus

Pour tout renseignement appeler le 05 55 76 22 78
ou ass-maximum@wanadoo.fr

Les personnes habitant à l'extérieur du bourg, et souhaitant bénéficier de ce service, **devront impérativement téléphoner à la mairie de PEYRAT DE BELLAC, la veille de la collecte.**

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

Afin de satisfaire la demande des administrés, la commune va continuer à procéder au ramassage des déchets verts.

Je vous précise que les déchets devront impérativement être mis dans les poubelles ouvertes ou sacs non fermés, les branchages devront être liés en petits fagots et ne devront pas excéder 1 mètre de long. Les sacs ne devront pas être trop remplis afin de faciliter leur chargement lors de la collecte. Vous ne devrez pas sortir le même jour les ordures ménagères ou autres déchets.

Calendrier de ramassage des déchets verts pour l'année 2011

- Lundi 28 mars
- Lundi 02 mai
- Lundi 06 juin
- Lundi 04 juillet
- Lundi 12 septembre
- Lundi 10 octobre
- Lundi 14 novembre



Parce que nos modes de vies changent, nos comportements doivent évoluer.

C'est en faisant attention chaque jour à ce que nous consommons, ce que nous jetons et comment nous le jetons, que nous réduirons durablement la quantité de nos déchets et leur impact sur notre environnement.

Réduction des déchets

Nos sociétés produisent de plus en plus de déchets. La bonne gestion de ces derniers est devenue un enjeu majeur du 21^{ème} siècle. Jusqu'à présent, la problématique des déchets était envisagée une fois les déchets produits. Désormais la question de leur prévention prévaut : il s'agit d'éviter de produire le déchet et de réduire sa nocivité.

Si la prévention devient une priorité, le tri reste indispensable pour valoriser le maximum des déchets.

Nous pouvons moins gaspiller les ressources limitées de notre planète et atténuer notre impact environnemental, en adoptant des gestes simples de prévention et de tri.

Associée aux déchets recyclables, la prévention permet de réduire significativement la quantité de nos Ordures Ménagères Résiduelles (poubelle « grise ») !

Selon l'ADEME, 39 % de nos ordures ménagères peuvent faire l'objet d'une action de prévention ou de valorisation, soit 150 kg/hab/an.

Agir pour Prévenir

Comment réduire notre poubelle ?

- **Compostons** 25% du contenu de notre poubelle sont biodégradables et peuvent être compostés à la maison.
- **Consomons mieux, consomons moins** 1 tiers de nos ordures ménagères sont des emballages soit 125kg/hab/an : choisir des produits moins emballés, c'est réduire ses déchets de 26kg/hab/an.
- **Réutilisons, donnons, réparons** Plutôt que de jeter, donnons à des associations (ressourceries ou recycleries). Achetons des produits de seconde main : nous ferons des économies et la planète aussi !
- **Trions** 1 quart du gisement des ordures ménagères est composé d'emballages recyclables, soit 88kg/hab/an.

Le SYDED accompagne les habitants de son secteur pour éviter et pour gérer de la manière la plus responsable les nombreux déchets créés quotidiennement. Pour bien comprendre ce qu'est la prévention, il faut considérer les produits que nous consommons comme une **source potentielle de déchets**.

Nos actes quotidiens et nos modes de consommation influent donc sur notre production de déchets.
Quelques gestes simples du quotidien pour réduire nos déchets :

1. Faisons nos courses à l'aide d'un panier ou d'un sac réutilisable,
2. Privilégions les produits avec moins d'emballages (comme les éco-recharges), avec des emballages recyclables ou écologiques,
3. Préférons les produits rechargeables ou réutilisables (piles, chiffons...) aux produits à usage unique (lingettes),
4. Achetons plutôt les produits en vrac ou au détail,
5. Choisissons des produits locaux, ou portant un label environnemental,
6. Buvons de préférence l'eau du robinet,
7. Indiquons "STOP PUB" sur la boîte à lettres,
8. Limitons nos impressions papier, au bureau comme à la maison,
9. Réparons et achetons d'occasion,
10. Luttons contre le gaspillage alimentaire : achetons la juste quantité et faisons attention aux dates de péremption.

Le SYDED accompagne les associations souhaitant mettre en place une action de tri et de réduction des déchets sur un événement.

Si vous menez des actions de prévention des déchets ou si votre activité est en lien avec les déchets (traitement, tri, prévention) n'hésitez pas à vous faire connaître et à nous faire partager vos initiatives.

Contactez le SYDED au 05 55 12 12 87 ou contact@syded87.org.

Opération Compostage

Pour vous aider à réduire vos déchets, le SYDED met à votre disposition des composteurs au tarif aidé de 22 euros (1 ou 2 par foyer).

Composteur 320 litres en PEHD 100% recyclé accompagné(s) du guide de compostage et du bio seau, à retirer au siège du SYDED à Limoges.

A réserver au préalable au : **Numéro vert : 0 800 30 34 37**

Déchetteries

Recypart - Le service pour les particuliers

A partir du **1^{er} janvier 2011**, l'accès aux déchetteries nécessite un badge particulier. Chaque foyer pourra accéder à la déchetterie de son SICTOM ou de sa Communauté de communes en présentant son badge.

Dès à présent, retirez votre formulaire d'inscription en déchetterie ou sur www.syded87.org

Recypro - Le service pour les professionnels

Depuis le **15 septembre 2010**, les professionnels aussi ont leur badge spécifique pour déposer en déchetterie les déchets liés à leur activité. Pour connaître les conditions et les tarifs, rendez-vous sur www.syded87.org

Les déchets doivent être pré-triés avant l'accès à la déchetterie.

Le tri, c'est l'affaire de tous

Les éco-points font l'objet d'une attention particulière : **Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, merci de respecter la propreté des lieux.**

Les consignes de tri



① Les contenants non vidés ou ayant contenu des produits toxiques ne se recyclent pas.



① Les post-it, le papier déchiqueté par broyeur, le papier cadeau, ou encore les papiers souillés par des produits gras ou toxiques, ne se recyclent pas.



① Les bouchons et couvercles ne se recyclent pas.

Les contenants non vidés ou ayant contenu des produits toxiques sont à déposer à la déchetterie.

Les post-it, le papier déchiqueté par broyeur, le papier cadeau, ou encore les papiers souillés par des produits gras ou toxiques, ne se recyclent pas.

Les bouchons et couvercles ne se recyclent pas.

IMPORTANT : N'oubliez pas qu'il est interdit, sous peine d'amende, de déposer quelque déchet que ce soit, même recyclable, au pied des conteneurs.

Toutes les infos sur le site www.syded87.org

Un doute, une question ? Le SYDED vous répond au 05 55 12 12 87

Syndicat départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés
19, rue Cruveilhier - B.P. 13114 Limoges Cedex 1 - Tél. 05 55 12 12 87 - Fax 05 55 10 11 27
Email : contact@syded87.org - Site : www.syded87.org

ECO-POINTS - TRI SELECTIF

Nous vous rappelons que la commune participe au tri sélectif des ordures ménagères et qu'il y a lieu de déposer les déchets recyclables dans les conteneurs prévus à cet effet.

Nous vous informons que les éco-points se trouvent :

- à Sissac
- sur le parking du foyer-club
- Rue des Bruyères à côté du conteneur à huile

Nous vous signalons qu'il est interdit de déposer des sacs d'ordures ménagères aux abords des éco-points.

En effet, le ramassage des ordures ménagères s'effectue au porte à porte une fois par semaine.

La collectivité est consciente que votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères est en constante augmentation. Cependant ce coût comprend : la collecte et le traitement des ordures ménagères mais aussi les coûts d'investissement du traitement (mise en conformité d'anciens incinérateurs et construction de nouveaux sites de stockages aux nouvelles normes), ce qui explique cette augmentation.

Toutefois, vous devez continuer à procéder au tri sélectif, car il permet de réduire votre facture car les matériaux sont revendus et le produit est déduit du coût global inscrit sur la facture. En effet, sans tri, aucun recyclage n'est possible et le volume d'ordures ménagères augmente ce qui accroît encore plus les coûts de traitement.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Actuellement, le service est confié à l'entreprise ISS.

N'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes en cas de problèmes de collecte.

Pour tous renseignements complémentaires, vous voudrez bien contacter :

Communauté de Communes du Haut Limousin
12, Avenue Jean Jaurès - 87300 BELLAC
Tél : 05 55 60 09 99 - Courriel : cchautlimousin@wanadoo.fr

Le ramassage des ordures ménagères a lieu :

Collecte du mardi

Le Bourg de Peyrat, le Pont du Vincou, la Colline, Beaubeloup, Beaujour, Bellevue, Tous Vents, Le Cluzeau, les petits breuils, la vergne, Chez Couchet, Lavaud Buisson, la Chèze, Beissat, le Pont de Beissat, la Gare, les Champorées, Noussat, le Bost Blanc, les Chabannes, Les moutes, le Pont de Lannaud, La Brégère, Route de Sissac, la Roche Vigeanne, Le Moulin de Chélepeau, Montmartre, La Ribière, Plaisance, le Grelard, Gouttepagnon, Les Ribes, Sissac, Chez Giraud, la Borderie, le Verger, Le moulin du Verger, La Betouille, Le Repaire.

Collecte du mercredi

Le Montroy, le Couret, la Petite Gasne, le Petit Vignaud, le Vignaud, Chez

Gauchoux-Bas et Haut, le Moyard, Châtaignier, Le Breuil Bas, le Breuil Haut, Le Villard, L'étang, la lande, Lagedamont, Pierrefitte, la Thibeauderie, Beausite, Gros Pommier, La Traverserie, Les Ages.

Les ordures devront être conditionnées dans des sacs ou contenants réglementaires (veiller notamment à la solidité par exemple) et déposées avant 4 heures du matin sur le lieu de collecte (notamment en bout de chemin privé).

EPAVES - VEHICULES HORS D'USAGE

Un service départemental pour l'enlèvement des épaves et véhicules hors d'usage est mis en place par le Conseil général de la Haute-Vienne.

Ce service est **entièrement gratuit**.

Il suffit simplement au propriétaire d'une épave de venir compléter en mairie une demande d'enlèvement accompagnée de la photocopie de la carte grise du véhicule.

L'enlèvement sera effectué par un récupérateur agréé.

RECUPERATION DES CARTOUCHES D'ENCRE USAGEES

La Ligue contre le Cancer récupère les cartouches d'encre usagées afin de permettre la réalisation d'une double action :

- pour le comité 87 de la Ligue contre le Cancer, une recette financière pour les emballages ayant une valeur marchande.
- Pour l'environnement, la certitude d'un traitement industriel approprié pour les modèles non recyclables.

Par conséquent, la commune s'associe à cette démarche, et vous propose de collecter vos cartouches d'encre usagées pour les transmettre à la Ligue contre le Cancer qui vient collecter régulièrement à la Communauté de Communes du Haut Limousin - 12, avenue Jean Jaurès - 87300 BELLAC.

Alors n'hésitez plus, ramenez-nous vos cartouches d'encre, vous ferez d'un geste deux bonnes actions !

RAPPEL

Les riverains des voies communales doivent impérativement procéder à l'élagage de leurs arbres en bordure des voies publiques afin de faciliter le passage des usagers, du car de ramassage scolaire et afin d'éviter d'entraver le service du téléphone (toute dégradation ou entrave à l'accomplissement du service universel du téléphone est passible d'une amende de 1520 euros).

Il est également rappelé aux agriculteurs qu'ils doivent assurer l'entretien des voies communales en période de travaux agricoles afin d'assurer la sécurité des usagers.

DISTILLATEUR

Suite à un accord avec le Service des Douanes de Limoges et la commune de Mézières sur Issoire, Monsieur Lucien Raynaud, distillateur, restera désormais en poste fixe au lieu-dit 'la Grange Vignaud' à MÉZIERES-SUR-ISSOIRE.



VIE COMMUNALE

ANNEE 2010

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOURS DE VACANCES POUR L'ETE 2010

Le conseil municipal a voté une participation de 4,00 euros/jour/enfant pour les enfants domiciliés sur la commune qui sont partis en centres de vacances durant l'été 2010.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE BELLAC

La commune de PEYRAT DE BELLAC a remboursé à la commune de BELLAC la somme de 1 430.22 euros pour l'année scolaire 2009/2010 concernant 3 enfants domiciliés sur la commune mais scolarisés à BELLAC. Ces enfants ayant commencé leur scolarité obligatoire à BELLAC n'étaient pas dans l'obligation de s'inscrire à l'école publique de PEYRAT DE BELLAC.

REDEVANCE EDF POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

EDF a versé à la commune la somme de 180 euros au titre de la redevance pour occupation du domaine public pour l'année 2010.

REDEVANCE FRANCE TELECOM POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

France Télécom a versé à la commune la somme de **2048 euros** au titre de la redevance pour occupation du domaine public pour l'année 2010.

TAXES D'ASSAINISSEMENT

Une taxe de raccordement est due par tout propriétaire d'un immeuble raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement collectif. Cette taxe, fixée à **750 euros** (délibération de conseil municipal en date du 14 juin 2010) est payable dès la réalisation des travaux d'assainissement collectif. **Le raccordement est obligatoire dans un délai de 2 ans en vertu de l'article L1331-1 du code de la santé publique.**

Concernant les assainissements individuels, la compétence a été transférée au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable de la Gartempe (SIDEPA). Ce dernier a délégué la société VEOLIA pour instruire les demandes d'assainissement individuel. Les dossiers sont à retirer à la mairie de votre domicile.

Ces derniers sont à compléter et à retourner en 2 exemplaires auprès de VEOLIA - 3 Impasse des Maisons Neuves à BELLAC Tél. : **0 811 902 903**
Le coût de la prestation sera directement facturé au pétitionnaire. Pour l'année 2011, il est de 113.07 euros.

Dans le cadre des contrôles des installations individuelles, la prestation est facturée directement sur la facture d'eau pour un montant de 4.07 euros par semestre.

ENTRETIEN DES CHEMINS ET ACCOTEMENTS

Les travaux d'entretien des chemins et des accotements communaux ont été confiés à Monsieur Gilles JOYEUX moyennant la somme de 5 608.13 euros T.T.C.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DERATISATION

La commune décide de renouveler le contrat de dératisation avec la Coopérative Départementale d'Action Sanitaire de la Haute-Vienne (CDAAS). Ces travaux d'empoisonnement seront réalisés dans le bourg et au restaurant scolaire pour un montant de 542.37 euros H.T. à hauteur de 2 passages par an.

ECOLLES - RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, l'effectif est en légère augmentation avec 95 élèves.

La répartition est la suivante :

- Classe de Petite - Moyenne et Grande sections : M^{me} Catherine RIVIERE
- Classe de CP et CE1 : M. François DEFAYE
- Classe de CE2 - CM1 : M^{me} Marie CAVAGNE
- Classe de CM1 - CM2 : M. Laurent CHAMPEYMONT qui assure également les fonctions de Directeur

La rentrée scolaire 2010 à l'école primaire des Deux Tilleuls de Peyrat-de-Bellac s'est faite avec un nouvel élan très positif. Quinze nouveaux élèves de trois ans sont accueillis cette année, ce qui porte l'effectif à 95 enfants. La municipalité a réalisé un travail remarquable d'une grande qualité. Durant l'été, un agrandissement a vu le jour dans un temps record. La classe de Maternelle bénéficie désormais d'une salle de repos toute neuve et très agréable pour les plus jeunes élèves. Elle est de plus équipée de sanitaires et d'une douche aménagés pour les personnes handicapées. Côté extérieur, les élèves bénéficient d'une cour dont la superficie a presque doublé et dans laquelle un jardin verra le jour au prochain printemps. La Maternelle a fait peau neuve mais les soixante-quatre élèves de l'élémentaire n'ont pas été oubliés.



Rentrée scolaire 2010/2011

La salle de restauration scolaire a été agrandie. Cette salle permet de proposer aux élèves un seul service de cantine, plus convivial, où les cantinières municipales proposent des repas de qualité élaborés dans une cuisine équipée entièrement renouvelée.

Ce nouveau cadre de travail satisfait pleinement l'équipe pédagogique. Les enseignants de l'école remercient la municipalité et en particulier Monsieur le Maire, Claude CHABROUX, pour tout l'investissement lié à l'école communale au service des élèves, pour l'énergie mise en jeu et pour la qualité des relations qui existent entre la Mairie et les enseignants.

Un nouveau programme de travaux est en cours d'élaboration pour 2011. L'accent sera mis sur l'accessibilité par un aménagement de la cour.

ENROCHEMENT DU MUR DE CHELIPEAU

Pour des raisons de sécurité, la commune a procédé au renforcement du mur de soutènement de la voie communale de Chélipeau par un remblai structurant composé de pierres de démolition compactées en couches successives.

Des bordures en limite de voirie ont été ensuite mises en place afin de limiter le passage des eaux de ruissellement sur le talus réalisé.

Ces travaux ont été effectués par l'entreprise SACER pour un montant de 21 568.18 euros T.T.C.



Vue des travaux du mur de Chélipeau
(pose de la clôture par les employés communaux)

TRAVAUX DE VOIRIE

Le programme des travaux de voirie pour l'année 2010 s'est établi comme suit :

- Réfection de la VC de Noussat avec la pose de 25m de caniveaux
- Réfection de la Route du Breuil Bas
- Réfection de la VC de Chez Giraud

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE PAJOT

Dans le cadre de la succession vacante PAJOT, la commune a décidé d'acquiescer un des immeubles cadastré section D n° 740 pour un montant de 150 euros au service des Domaines de Périgueux.

Après démolition, cet immeuble permettra ainsi d'élargir la voirie et de faciliter la circulation dans le village du Verger.

ACQUISITIONS DIVERSES

- Tracteur 82 ch : 38 500 euros T.T.C.
(après déduction de la reprise de l'ancien tracteur Fiat)
- Tracteur-tondeuse : 16 744 euros T.T.C.
- Lame de déneigement : 3 588 euros T.T.C.
- Distributeur de sel : 502.00 euros T.T.C.



Vue sur acquisition du matériel communal

TRAVAUX DE PEINTURE EXTERIEURS BATIMENTS COMMUNAUX

Pendant l'été, des travaux de rafraîchissement de peinture ont été réalisés à l'extérieur des bâtiments communaux (mairie et foyer-club) par l'entreprise Jean-Pierre LEFRERE pour un montant de 5 017.82 euros T.T.C.

AGRANDISSEMENT DU COLUMBARIUM

Le nombre de concession au columbarium étant insuffisant, il a été réalisé 6 pétales supplémentaires au sol. Ces travaux ont été exécutés par l'entreprise COURTIOUX pour un montant de 1 600 euros T.T.C.

CIMETIERES

Comme chaque année, à l'occasion des Rameaux et de la Toussaint, le fleurissement remarquable de nos cimetières témoigne de la sensibilité des familles, façon d'honorer leurs défunts.

VENTE DE 2 PAVILLONS COMMUNAUX

Deux anciens locataires de la commune, rue des Platanes ont décidé d'acquérir leur pavillon.

La commune, après déconventionnement de ces 2 logements a accepté de leur vendre moyennant la somme de 80 000 euros.

A ce jour, un 3^{ème} pavillon est en cours de transaction.

Vue du columbarium et du Jardin du Souvenir après agrandissement



JUSTICE

Affaire 1

Tribunal Administratif de Limoges

Les élections municipales des 9 et 16 mars 2008 à Peyrat de Bellac ont été validées.

Le Tribunal Administratif de Limoges, dans un jugement du 28 mai 2008, a rejeté les protestations de Monsieur Christian Devaine, Madame Sylvie Marche-Bichaud et Madame Patricia Marcoux-Lestieux.

La justice a constaté que la conduite du Maire Claude Chabroux avait été **irréprochable** tant durant la campagne électorale que dans la tenue du scrutin. Les allégations publiques désobligeantes faites à l'encontre de Monsieur Claude Chabroux par ses adversaires quant à la réception du 18 janvier 2008 étaient **totalemment injustifiées**.

Affaire 2

Tribunal Correctionnel de Limoges

Par jugement du 3 septembre 2009, le Tribunal Correctionnel de Limoges a **condamné** Monsieur Patrick Bardet, candidat aux élections municipales de la Liste opposante, pour **préjudices, outrage et dégradations volontaires** sur le véhicule personnel du Maire. Il a ensuite été démis de ses fonctions de pompier volontaire. Le conseil municipal s'était porté partie civile dans cette affaire pour la défense du Maire, à l'exception de Monsieur Devaine, Madame Marche- Bichaud et Monsieur Bredier.

Affaire 3

Tribunal Correctionnel de Limoges

Par jugement du 17 décembre 2010, le Tribunal Correctionnel de Limoges a **condamné** 17 personnes de l'opposition, de la liste conduite par Monsieur Christian Devaine et les candidatures isolées de M^{mes} Sylvie Marche-Bichaud et Patricia Marcoux-Lestieux, **condamnation** faisant suite aux tracts diffusés lors des élections municipales du 9 et 16 mars 2008, **pour injures envers un magistrat chargé d'un mandat public**.

Ces différentes affaires ont **occasionné des frais importants de procédure**. L'assurance personnelle du Maire a pris en charge **une grande partie** de la dépense, mais malheureusement la commune a été mise à contribution, alors qu'elle aurait eu mieux à faire en réalisant des travaux ou d'autres investissements.

Il est regrettable que de tels agissements se soient produits avec toutes les conséquences qui en résultent pour notre commune. On peut légitimement s'interroger sur le **sens des responsabilités** de ceux qui sont à l'origine de tous ces problèmes.

Les sommes perçues par le Maire en réparation du préjudice subi, ont été réparties de manière égale entre le club Charles Silvestre et la coopérative scolaire de l'école des 2 Tilleuls.

FETES ET CEREMONIES DIVERSES

DEPLACEMENT EN ALSACE

Suite à l'aimable invitation de Monsieur le Maire de TRIMBACH et de son Conseil Municipal, une délégation s'est rendue dans cette commune pour l'Ascension.

Conjointement, les habitants des communes de la Croix sur Gartempe et Peyrat de Bellac ont organisé ce déplacement sur 4 jours.

A noter pour la commune de Peyrat de Bellac, la présence de Monsieur le Maire, d'adjoints et conseillers ainsi que Madame la Présidente du Club Charles Silvestre et amis.

Cet événement a été possible que grâce à la persévérance et à la volonté de Monsieur le Maire Joseph WEISSBECK qui souhaitait exprimer sa grande reconnaissance envers le Limousin et notamment la commune de Peyrat de Bellac qui, pendant la guerre de 1939 à 1945, a été un refuge pour les habitants de TRIMBACH.

Deux rues ont été inaugurées, en présence de Monsieur le Député de la circonscription et du Conseiller Général :

- Rue PEYRAT DE BELLAC
- Rue LA CROIX SUR GARTEMPE

Nous avons été très touchés par l'accueil aussi chaleureux qu'amical, et par la parfaite organisation, tant sur le plan communal que pour l'hébergement par les habitants.

Le conseil municipal, à la majorité, a décidé dans sa séance du 12 octobre 2010, d'organiser et de mettre en oeuvre un programme pour la venue des Alsaciens, en collaboration avec la commune de La Croix sur Gartempe.



Une vue de groupe



Inauguration rue Peyrat de Bellac

FEU D'ARTIFICE

Le 24 juillet 2010, la Municipalité a offert pour la 1^{ère} fois un magnifique feu d'artifice tiré du complexe sportif. Une nombreuse assistance était au rendez-vous.

BERTHE A FETE SES 103 ANS !

Berthe DUREYSSEIX a fêté ses 103 ans dans sa famille d'accueil, chez M^{me} MORICHON au lieu-dit « Les Ribes ». Elle est l'une des doyennes de la commune. Le secret de longévité de cette bonne vivante née le 31 août 1907 réside dans sa bonne humeur. Berthe arrivée dans cette famille d'accueil le 22 décembre 1995, fait la joie de ses membres et des intervenants extérieurs (kiné, médecin, infirmières). En présence de la Municipalité, tous lui ont souhaité un joyeux anniversaire et Monsieur le Maire se félicitait de souligner que Berthe était la 5^{ème} centenaire de la commune



Berthe fête ses 103 ans!

INAUGURATION DU GROUPE SCOLAIRE

C'est dans une bonne ambiance que la municipalité a inauguré le groupe scolaire le vendredi 1^{er} octobre 2010 en présence notamment de nos partenaires ayant aidé à financer ce projet : M^{me} la Présidente du Conseil Général (30 000 euros), M. le Sous-Préfet de Bellac (37 400 euros) et M. le Président de la Communauté de Communes (3000 euros).

Le maire tenait à remercier les différents partenaires de l'opération ainsi que toutes les entreprises retenues. Sans leur aide, nos nouveaux locaux n'auraient pu être fonctionnels dès la rentrée !



Inauguration du Groupe Scolaire

Il est rappelé que le plan vigipirate est toujours maintenu et renforcé à certaines périodes de l'année. Il est donc interdit de stationner aux abords de l'école par mesure de sécurité.

CEREMONIES COMMEMORATIVES

A l'occasion des cérémonies commémoratives des 8 mai, 18 juin et 11 novembre, nous nous sommes réunis devant le Monument aux Morts, sur la tombe du soldat inconnu ainsi que devant la stèle du Vincou afin de rendre hommage aux victimes de ces événements.

17 DECEMBRE

Par un temps hivernal, la veille des vacances de Noël, le Père Noël est passé à l'école primaire de Peyratde-Bellac pour offrir aux enfants la plus belle des surprises de fin d'année. Lors du goûter offert aux élèves par la municipalité, les enfants ont eu le plaisir de voir arriver dans la cour le Père Noël, chargé de sucreries. Ce personnage tant attendu par tous a fait sa traditionnelle distribution et a discuté avec les enfants pour leur offrir le sourire et la jovialité qu'on lui connaît.

L'ensemble des élèves et l'équipe éducative de l'école des Deux Tilleuls remercient le Père Noël pour sa visite mais aussi l'ensemble des services municipaux qui ont organisé ce moment convivial. Les enseignants remercient sincèrement la Mairie de Peyrat-de-Bellac et tout particulièrement Monsieur le Maire, Claude Chabroux, pour les pensées et les actions mises en place au profit des élèves.



Visite du Père-Noël au groupe scolaire

ANNEE 2011

CEREMONIE DES VŒUX

Le vendredi 14 janvier 2011, les administrés ont été conviés à la salle polyvalente ; ils sont venus nombreux afin de partager un moment convivial et chaleureux.

Pour clôturer cette cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la municipalité.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Tous les 5 ans, les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une enquête de recensement de la population.

Aussi, le prochain recensement de PEYRAT DE BELLAC se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011.

A cet effet, je vous demande de réserver le meilleur accueil à nos 2 agents recenseurs recrutés sur le territoire de la commune :

M^{mes} Isabelle LADEGAILLERIE et Catherine BESSAGUET

Ces dernières seront identifiables grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurera leur photo ainsi que la signature du Maire.

Votre coopération et votre réponse sont précieuses afin de recueillir des résultats de qualité.

Participer au recensement est un acte civique, c'est également une obligation aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

TRAVAUX DE VOIRIE

Un nouveau programme de voirie est à l'étude pour l'année 2011.

ASSAINISSEMENT ROUTE DE SISSAC

Suite aux résultats du diagnostic réseau, la commune envisage la création d'une 6^{ème} station d'épuration route de Sissac. Cette dernière de 250 équivalents habitants prévoit d'accueillir les eaux pluviales et usées en réseau séparatif jusqu'au passage à niveau et récupérera également l'ancien réseau unitaire de la rue de l'Ancienne Mairie jusqu'aux écoles avec l'installation d'un déversoir d'orages vers la voie SNCF pour un montant total estimé à 298 352.64 euros H.T.

Des demandes de subvention sont en cours auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Après consultation, le Cabinet d'Etudes Conseils Etudes Environnement (CEE) a été désigné comme maître d'oeuvre pour ces travaux d'assainissement.

Une vue d'ensemble de la cérémonie des vœux du 14 janvier 2011



GROUPE SCOLAIRE**2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX**

La commune s'apprête à réaliser la 2^{ème} tranche de travaux du groupe scolaire qui sera surtout axée sur l'accessibilité par l'aménagement des 2 cours comprenant la sécurité des enfants par l'implantation de clôtures.

Le programme prévoit également de redonner une nouvelle jeunesse à la salle de garderie ainsi qu'à l'ancienne classe de maternelles devenue classe CP (réfection des peintures), l'installation de rideaux dans la salle de repos ainsi que le remplacement de la porte de la cuisine.

Enfin un petit potager pour les enfants sera également aménagé et mis à leur disposition. Le groupe scolaire des 2 Tilleuls sera ainsi doté des meilleures conditions de travail à l'appui de ces importants travaux.



Démolition de l'immeuble GOUJAUD
avant l'agrandissement du groupe scolaire

ACCESSIBILITE MAIRIE ET EGLISE

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a posé le principe d'accessibilité généralisée aux handicapés des voiries et espaces publics.

A cet effet, les établissements existants recevant du public devront être conformes aux normes d'accessibilité avant le 1^{er} janvier 2015.

La commune a donc reçu des devis afin de réaliser la mise en accessibilité de l'église et la mairie pour un montant respectif de 3 783.60 euros H.T. et 7 879.00 euros H.T.

Des demandes de subvention au titre de l'Etat et du Conseil Général sont en cours.

ABRIBUS

Un second abribus sera implanté au niveau du parc communal, Route de Beaujour. Cet abribus, financé par le Conseil Général, est destiné aux enfants du secondaire dans l'attente du car.

**INFOS PRATIQUES****L'ADIL 87 vous informe dans le domaine du logement**

Ce sont environ 10000 consultations qui sont délivrées **gratuitement** chaque année dans le domaine juridique, financier et fiscal relatif au logement.

Les consultations juridiques

Elles portent notamment sur :

- Les rapports locatifs : indécence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer...
- La copropriété : assemblée générale, charges de copropriété...
- Les relations de voisinage : mitoyenneté, servitudes, nuisances sonores...
- L'urbanisme : permis de construire, déclaration de travaux...
- Les contrats : contrat de construction, contrat de maîtrise d'oeuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres...

Les consultations financières et fiscales

Elles portent notamment sur :

- Le conseil complet en accession à la propriété : plan et diagnostic de financement, techniques bancaires, frais annexes liés à l'accession, droit de la construction, droit de l'urbanisme, droit de la famille
- La fiscalité immobilière : investissement locatif, taxes d'urbanisme...
- L'amélioration de l'habitat : prêts et subventions

Des permanences près de chez vous :

SITE	DATES	HEURES	LIEU
Bellac	2 ^{ème} & 4 ^{ème} mardis	09h00 – 12h00	Maison du Département

Un site internet « boîte à outils » : www.adil.org/87

Il est impossible d'énumérer toutes les rubriques du site internet de l'ADIL 87. On peut estimer à 19000 le nombre des connexions pour 2009. L'utilisateur peut y trouver une analyse du marché locatif dans 24 bourgs centres, une présentation des lotissements en cours de commercialisation, un dossier de l'accédant, des exemples de lettre type, un Observatoire des Taux et des Prêts, des conseils de rédaction du bail, des conseils de recherche locative, des conseils en cas de litige locatif, le calendrier des permanences décentralisées dans les Pays.

Horaires d'ouverture de nos bureaux :

Lundi : 13h30-17h30 / Mardi : 8h30-17h30 (sur rendez-vous) / Mercredi : 8h30-17h30 / Jeudi : 8h30-17h30 (sur rendez-vous) / Vendredi : 8h30-17h30

ADIL 87 - 28, avenue de la Libération - 87000 Limoges - Tél. : 05 55 10 89 89 – Fax : 05 55 10 89 87

AMELIORATION DE L'HABITAT SUR LE PAYS DU HAUT-LIMOUSIN

Permanences 1^{er} 2011 DU PACT Haute-Vienne

LIEUX	DATES	HEURES
Bellac A la Maison du Département 2, place Carnot	3 ^{ème} jeudi du mois 20 janvier, 17 février, 17 mars, non fixé au-delà	14H – 15H30

Téléphone : 05 55 10 18 78 (de 9h à 11h30 sauf les jeudis) - Mail : pact-arim-87@orange.fr

Courrier : Pact Haute Vienne - 44, rue Rhin et Danube - 87280 LIMOGES

A.S.S.A.T.

(Association de Service de Proximité) – 05.55.76.13.40

Depuis le 1^{er} Septembre 2010, L'ASSAT VOUS PROPOSE DEUX SERVICES :

L'A.S.S.A.T vous apporte la solution en vous proposant un service simple :

- MISE A DISPOSITION DU SALARIE • LE MATERIEL DOIT ETRE FOURNI PAR L'UTILISATEUR
- VOS AVANTAGES :
- AUCUNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE • AUCUNE CHARGE SUPPLEMENTAIRE
- REDUCTION FISCALE POUR LES PARTICULIERS

VOUS N'AVEZ PAS DE MATERIEL : L'EI DE LA GARTEMPE

Petit bricolage - Petite maçonnerie - Peinture-papier peint

VOS AVANTAGES :

- VISITE A DOMICILE ET DEVIS GRATUIT • MATERIEL FOURNI PAR L'ENTREPRISE
- REDUCTION FISCALE POUR LES PARTICULIERS

Une équipe à votre service (Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30)

Sylvie JOLLIVET - Agnes VIARD - Isabelle VALVERDE - 05 55 76 13 40 - assat2@wanadoo.fr

ASSAT 186, rue Georges Brassens - 87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE

UNE ASSOCIATION POUR L'AVENIR

« **DEMAIN LA BASSE-MARCHE** » est née de la volonté de quelques professionnels travaillant et habitant chez nous ! leur but est de « réfléchir, Informer et Promouvoir toute action pour le développement durable et harmonieux de la Basse-Marche ».

Le siège social se situe à la Communauté de Communes de la Basse-Marche 3, avenue Louis Ricoux - 87210 LE DORAT

L'association souhaite réunir toutes personnes soucieuses de permettre qu'un développement exemplaire, dans tous les domaines, fasse de notre territoire un exemple de qualité de vie, où les nouvelles technologies sont au service de l'homme.

Vous avez des idées ? Vous avez des questions ? Vous souhaitez vous informer ? Alors venez vite rejoindre « **DEMAIN LA BASSE-MARCHE** » en contactant des membres du bureau de cette jeune association.**Président** : M. Gilles LACHATRE, artisan (réparations machines agricoles) tél. : 06 08 93 58 63**1^{er} Vice-Président** : M. Jean-Marc BERTRAND, chef d'entreprise (AB DIAG EXPERT) tél. : 06 70 19 12 39**2^{ème} Vice-Président** : M. Patrice DUMET, artisan (ferronnerie-serrurerie) tél. : 06 09 33 72 58**Treasorier** : M. Marc MARSSAT, agriculteur tél. : 06 12 17 82 66**Secrétaire** : M^{lle} Charline GUILLAUMÉ, infirmière tél. : 06 12 64 22 69**CLIC Bellac-Mézières**

05.55.60.84.06

B.P. 43 - 4, avenue Charles de Gaulle - 87300 BELLAC

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) Bellac-Mézières est un lieu d'informations, de conseils et d'écoute pour les personnes âgées, leurs familles et les professionnels.

Il a plusieurs missions :

- être au plus proche de la personne âgée : mission déléguée aux instances de Coordination de Bellac et Mézières : accueil, information, orientation, accès aux droits... ; accompagnement et suivi de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie : cette allocation est destinée aux personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus. Elle finance tout ou partie de la prise en charge des conséquences de la perte d'autonomie. Elle est versée par le Conseil Général. Le dossier de demande d'APA est à retirer au conseil général ou à l'Unité Territoriale d'Action Sociale à BELLAC, 32 Rue Vincent Auriol - Tél. 05.55.68.15.87 ; adaptation de l'habitat
- initier des projets locaux : journées de prévention : prévention routière, audition, ateliers mémoire... ; bulletin d'informations « Clic-Info », portage de livres en gros caractères à domicile, lutte contre l'isolement...
- favoriser la formation des employées de maison : secourisme, information sur l'alimentation, la manutention...
- travailler en réseau avec les partenaires et professionnels, rôle d'observatoire, recueil des statistiques et analyse des besoins.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'animatrice : Aude Martin de Lassalle du lundi au vendredi de 8h30 à 12h au 05.55.60.54.06.

En cas d'absence, vous pouvez laisser un message sur le répondeur.

Office de Coordination Des Actions en faveur des Personnes Agées du Canton de Bellac

05.55.60.24.66

B.P. 43 - 4, avenue Charles de Gaulle - 87300 BELLAC

L'office de Coordination des Actions en Faveur des Personnes Agées du Canton de Bellac est une association qui offre aux personnes âgées en perte d'autonomie un lieu d'accueil, d'information, et de conseil sur les structures locales favorisant le maintien à domicile. Pour répondre à vos besoins, l'Office de Coordination vous propose le service mandataire d'employées de maison et de garde à domicile : aide pour le recrutement d'une employée, pour effectuer les feuilles de salaires et les démarches auprès de l'URSSAF. L'office de Coordination étant un lien avec de nombreux partenaires, il peut vous aider et vous orienter vers :

- un maintien à domicile
- un service ou un établissement adapté à vos besoins
- un service de repas à domicile
- une télésécurité
- un établissement pour personnes âgées dépendantes, un accueil de jour...

Il peut vous accompagner dans l'instruction d'un dossier APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et mettre en place le suivi ; et vous aider dans l'élaboration d'un dossier de demande d'aide financière d'adaptabilité du logement dû à un handicap lié à l'âge.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les permanentes : M^{me} Sylvette Bardet et M^{lle} Florence Bardet au 05.55.60.24.66. En cas d'absence, vous pouvez laisser un message sur le répondeur.

**SIEGE ADMINISTRATIF**

57, avenue du Président Wilson - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél. 05.55.70.45.74 - Fax 05.55.70.06.47

mlrurale87@wanadoo.fr

Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle... venez nous rencontrer...

Un conseiller vous proposera un accompagnement individuel et des conseils personnalisés.

Vous pourrez être accompagné dans vos choix d'orientation professionnelle : participer à des visites d'entreprises - de centres de formation, effectuer des stages de découverte de métiers..., suivre une formation qualifiante... et vous bénéficierez d'un parcours vers l'insertion professionnelle adapté.

Vous serez préparé à la recherche d'emploi en participant à des ateliers thématiques : CV/lettre, simulations d'entretiens, rencontres avec des employeurs lors de Job Dating...

mais aussi... être aiguillé dans votre recherche de logement, aidé dans votre accès à la mobilité (location de cyclomoteurs, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire...), être informé sur les services dans les domaines de la santé, de la vie quotidienne (sport, loisirs, culture)...

La Mission Locale Rurale est présente en Haute Vienne sur **4 antennes** (Aixe sur Vienne, Saint Junien, Saint Yrieix la Perche et Bellac) et **19 Permanences**.

Elle assure une mission de service public, travaille en synergie avec l'Etat, les collectivités locales, les acteurs économiques et sociaux (Pôle Emploi, services du Conseil Général et du Conseil Régional, Entreprises, centres de formation...).

**Un Conseiller Mission Locale peut vous recevoir sur rendez-vous à l'antenne de :
BELLAC**

Pour convenir d'un rendez-vous, téléphonez à l'Antenne de la Mission Locale Rurale de Bellac au 05.55.68.87.54

MEDECINS ET PARA-MEDICAL

La nuit et les week-end pour obtenir le médecin de garde, composer le 15.

Les médecins :

- Docteurs CAUX / ROY / BOURDEAU et PFENNIG

9, avenue Jean Jaurès - 87300 BELLAC

Tél. : 05 55 68 07 14

- Docteurs CHARREYRON / THEVENOT et OCCELLI

14, avenue de la Libération - 87300 BELLAC

Tél. : 05 55 68 10 55

Cabinet d'infirmières :

- SCP TERRADE / BONNEAU / CORDUAN

13, rue Denfert Rochereau - 87300 BELLAC

Tél. : 05 55 68 12 87

- SCP LE COZ / CHAUVIRE

Jolibert Haut Les Palisses - 87300 BELLAC

Tél. : 06 81 23 56 51

- BAUDRY Danièle

3, rue des Petites Maisons - 87300 BELLAC

Tél. : 05 55 68 13 47

Dentistes :

- SCP PINAUD-ROUGIER

1, impasse Edith Piaf - 87300 BELLAC

Tél. : 05 55 68 12 84

- Docteurs HINOUX / TOLUB

5, rue Vergniaud - 87300 BELLAC

Tél. : 05 55 68 07 07

- Cabinet dentaire mutualiste

13 bis, rue Lamartine - 87300 BELLAC

Tél. : 05 55 68 74 84

Kinésithérapeutes :

- MM POURRIER / MINARET et LIER

11, rue des maisons Neuves - 87300 BELLAC

Tél. : 05 55 68 02 21

- M. DARDANT Alain

1, rue Aristide Briand - 87300 BELLAC

Tél. : 05 55 68 01 32

Ambulances / taxis :

- Bellac Ambulances

Sissac - 87300 PEYRAT DE BELLAC

Tél. : 05 55 68 70 76

- Taxi CORDIER

7, rue de la Colline - 87300 PEYRAT DE BELLAC

Tél. : 05 55 68 14 67

- OLSYNSKI et TERRADE

Saint-Sauveur - 87300 BELLAC

Tél. : 05 55 68 12 88

ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

- ARRIAS Colette - 2, allée des Bouleaux

- GUICHARD Marie-Odile - 2, route de Sissac

- JOURDAIN Jocelyne - 9, rue de l'Ancienne Mairie

- MAIKOOUVA Elisabeth - 4, allée Plaisance Haut

- TETEAU Josette - 30, rue de Beaujour

- MÉRIGOT Cécile - 1, rue de l'Eglise



COMITE DES FETES DE PEYRAT DE BELLAC

Le Comité des Fêtes de Peyrat de Bellac a maintenant plus d'un an d'existence puisqu'il est né le 16 novembre 2009.

Après plusieurs années sans feu d'artifice, le Comité des Fêtes a organisé le 24 juillet 2010, un repas dansant sous chapiteau, animé par ALS, association de Peyrat de Bellac.

200 personnes s'étaient données RDV sous ce chapiteau pour passer un agréable moment de convivialité et admirer le magnifique feu d'artifice gentiment offert par la municipalité de Peyrat de Bellac et danser jusqu'à 4h30 du matin.

Compte tenu de ce franc succès, nous vous donnons à nouveau RDV en juillet 2011.

Le 27 novembre 2010, nous souhaitions proposer une soirée « Fruits de mer » à la salle des Fêtes de Peyrat de Bellac, mais pour des raisons indépendantes de notre volonté, cette soirée a dû être reportée courant 2011.

Comme pour 2010, le Comité des Fêtes proposera aux Présidentes et Présidents des associations de Peyrat de Bellac de se réunir début 2011 pour échanger et élaborer le planning des activités et manifestations 2011.

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes aura lieu le 9 janvier 2011 à la salle des Associations. Les personnes ayant des idées et un peu de temps sont vivement conviées. Un pot de l'amitié sera servi à l'issue de cette réunion.

Le Comité des Fêtes profite de ce bulletin municipal pour remercier chaleureusement toutes les personnes bénévoles qui se sont associées à lui.



DUQUEROIX Stéphanie, LETANG Christine, PRELADE Guillaume, DELPEUCH Michel, BARDU Sylvain, FRAIDAIGUE Martine, RAYNAUD Robert.
Absent : JEAMMET Christelle

Composition du bureau 2010

Président : Michel DELPEUCH

Secrétaire : Gisèle BARBONNAIS

Trésorière : Martine FREDAGUE-POUPON

Membres : Sylvain BARDU - Stéphanie DUQUEROIX
Christelle JEAMMET - Christine LETANG
Guillaume PRELADE - Robert RAYNAUD

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2011.

UNION FEDERALE LIMOUSINE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE SECTION DE PEYRAT DE BELLAC.

La section a tenu son assemblée générale le jeudi 18 novembre 2010, en collaboration avec la section de BELLAC à la salle Jean BLANZAT, rue des ROCHETTES à BELLAC.

La séance animée par monsieur Jean-Claude GASTEIX, président départemental en présence des adhérents, de monsieur Raymond FREDONNET président de la section de BELLAC, de monsieur Gérard AUZANNEAU, président de la section de PEYRAT DE BELLAC, de monsieur Guy LAFORGERIE, président du comité d'entente, de monsieur Jacques BOIS des amis de l'ANACR et de monsieur PEYRONNET, représentant monsieur le Maire de BELLAC. M FREDONNET ouvre la séance et demande une minute de recueillement à la mémoire des disparus de tous les conflits et de toutes générations.

Le président de section de PEYRAT DE BELLAC, rappelle les activités anniversaires des cérémonies commémoratives 14/18 - 39/45 - Indochine et A.F.N, pour que le devoir de mémoire perdure.

Cette année la section de PEYRAT DE BELLAC, après les cérémonies du 11 novembre, à la salle d'honneur de la mairie, messieurs, BARDET marcel, CHÂTEAU Henri, DUPONT Maurice, PERROT André-Michel ont été honorés du Diplôme d'Honneur aux Combattants de l'Armée Française 1939 - 1945.

M. MANDON excusé pour cause de santé.

ACCA DE PEYRAT DE BELLAC

Profitions de cette fin d'année pour établir le bilan de notre saison de chasse.

Sur le plan cynégétique, cette campagne de chasse s'est révélée assez moyenne pour le petit gibier et très prolifique pour le gros gibier.

Nous avons tué 17 sangliers ceci est un record pour notre association. Les battues se déroulent avec de plus en plus de participants.

13 chevreuils sur les 16 à prélever ont déjà été réalisés. Contrairement à l'année passée, ces animaux sont plus nombreux.

Le petit gibier est malheureusement trop souvent absent de notre territoire, seuls les lâchers de tirs permettent de pouvoir faire travailler son chien.



Les diplômes ont été remis par M. le Maire Claude CHABROUX assisté de messieurs JOLLY adjoint et AUZANNEAU, président de section U.F.L.A.C.V.G.

Le président départemental Jean-Claude GASTEIX pour les exposés sur les actualités qui intéressent le monde des anciens combattants et veuves.

Le président AUZANNEAU, remercie M le Maire et le conseil municipal pour leur présence aux cérémonies, pour la subvention accordée et les pots de l'amitié qui suivent les cérémonies commémoratives.

Les oiseaux migrateurs pigeons et bécasses sont peu présents sur notre territoire, espérons que le froid les fasse venir.

Notre nombre d'adhérents est en légère augmentation, nous sommes passés de 51 à 54 avec quelques jeunes chasseurs, ce qui est très encourageant.

Cette année, notre loto n'a pas connu le succès habituel merci quand même à tous et merci à la municipalité pour la mise à disposition de la salle.

Une nouvelle fois, nous remercions tous les propriétaires terriens pour leur gentillesse et leur compréhension envers les chasseurs.

Le Président ainsi que les membres du bureau vous souhaitent une bonne année 2011.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE «PEYRAT FORME»

"Toujours bien dans son corps et bien dans sa tête"

Les Adhérents "PEYRAT-FORME" sont toujours tous en forme et évoluent dans une bonne ambiance au rythme de la musique dans la salle sous la MAIRIE.

Vous pouvez nous rejoindre, vous serez les bienvenus et nous vous réserverons un bon accueil.

Nous vous attendons, et vous serez les bienvenus :

Les lundis de 9h15 à 10h15

Les mercredis de 17h10 à 18h10 - Gymn douce.

Les mercredis de 18h15 à 19h15 - Gymn tonique

La compétence et la gentillesse de l'animatrice diplômée, Jacqueline CHATTON contribuent au dynamisme de notre association.

Une soirée Théâtrale est prévue le Samedi 26 Mars 2011.

NOUVEAU BUREAU

Présidente	Marie-Claude PERIGAUD
Vice-Présidente	Monique JAUGEARD
Trésorière	Christiane LAGUZET
Trésorière Adjointe	Christiane PLUQUET
Secrétaire	Isabelle LADEGAILLERIE
Secrétaire Adjointe	Marie-Pierre MONDIOT

Pour tous renseignements le **05 55 68 16 78** ou le **05 55 68 02 76** sont à votre écoute.

ATELIER DE PEINTURE JOUR DE SOIE

Nous avons une pensée toute particulière pour Nénette RIFFAUD qui fût l'une des créatrices de l'Atelier Soie.

La dernière Assemblée Générale a eu lieu le 19 février 2010.

La constitution du bureau est la suivante pour trois ans :

Présidente : Arlette CELERIER

Trésorière : Monique VIGNAUD

Secrétaire : Yolande BLANCHER

Manifestations au court de l'année 2010 :

EXPOSITONS à l'extérieur :

▶ Le 01 mai 2010 à la FABRIQUE (Cne de Saint Brice)

▶ Le 01 août 2010 à SAINT SORNIN LA MARCHE

NOS SORTIES :

▶ A FEYTIAT visite des pastellistes

▶ À RANCON - à MORTEMART - diverses peintures aquarelles, acrylique, abstrait etc...

Moments de plaisir et d'enrichissement pour nous.



NOS PROJETS :

Nous préparons une nouvelle exposition pour les 15-16-17 avril 2011 à PEYRAT DE BELLAC.

Notre atelier de peinture « JOUR DE SOIE » est ouvert chaque vendredi

▶ De 14h00 à 17h00 - Animé par Nadine POUJAUD.

Notre contact : Tél. 05.55.68.14.28 et 05.55.60.04.64 pour tous renseignements.

Nous remercions la municipalité pour sa subvention et profitons de la circonstance pour vous adresser, au nom du club, tous nos vœux de bonne et heureuse année 2011

AMICALE DE L'ECOLE DES DEUX TILLEULS

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que notre équipe de parents d'élèves vous présente ses différentes activités réalisées au cours de l'année 2010.

Les différentes actions de notre amicale sont toujours au profit des enfants de l'école des deux tilleuls et pour faire vivre notre commune en partenariat avec l'équipe enseignante et collectivités locales.

D'année en année notre groupe maintient ses effectifs (29 membres en 2010) signe d'un engagement partagé.

On notera à ce jour la formation du bureau élu lors de l'assemblée générale du 13 septembre 2010.

Président : M. Didier BREDIER

Vice-présidente : Mr Patrick BARDET

Secrétaire : M^{lle} Angélique LEGER

Secrétaire adjointe : M^{lle} Gwenaëlle LETOUSEY

Trésorière : M^{me} Graziella BARDET

Trésorière adjointe : M^{me} Jocelyne JOURDAIN

Membres : Patricia BREDIER, Chantal DECRESSAC, Stéphanie DUBOURG, Stéphanie DUQUEROIX, Nathalie GAILLART, Marie Laure HUGUET, Carine JAUJEARD, Véronique LACOMBE, Virginie LERÓY, Valérie MAITRE, Véronique MAITRE, Sylvie MARCHE-BICHAUD, Patricia MARCOUX-LESTIEUX, Aurélie MARTIN, Béatrice PEYRAT, Catherine SIMON, Betty SOULE. MM. Vincent COURTIoux, Ronan FROMENTIN, David HUGUET, Bernard LESTIEUX, Didier PEYRAT, David SOULE.

Présentation des différentes activités réalisées :

29 juin 2010 : voyage des classes maternelles et CP

Cette année les classes de maternelle et CP sont allées à CHOUTTE LAND dans un parc d'attractions à smarves près de Poitiers où ils ont pu faire divers jeux. L'après-midi les enfants se sont promenés dans le bois de SAINT-PIERRE où ils ont visité un parc animalier et profité des différents airs de jeux. Ce fut pour eux une journée de détente, de rigolade entre camarades. Un pique nique et le gouter ont agrémenté cette journée.

31 mai-1 juin 2008 : voyage des plus grands

Cette année, les enfants des classes de CE¹, CE², CM¹ et CM², 46 enfants au total se sont rendus, le samedi au parc de vulcania pour la journée. Le soir nous nous sommes rendus à CLERMONT-FERRANT à l'auberge de jeunesse (home dôme). Le dimanche matin une balade découverte de la nature dans un parc à Volvic, l'après-midi nous avons visité l'usine de Volvic. Ce fut pour eux l'occasion de découvrir le temps d'un week-end la joie de vivre en groupe, de partager une nuit entre copains et copines.

19 juin 2010 : fête de l'école

Cette année, il a été convenu que la fête a été organisée conjointement par l'équipe éducative de l'école, l'amicale de l'école des deux tilleuls et des parents d'élèves volontaires. En début d'après-midi les portes des locaux scolaires ont été ouvertes pour présenter aux parents d'élèves certains travaux réalisés au cours de l'année par les enfants. S'en est suivi un spectacle à la salle des fêtes ou des chants, rondes et saynètes ont été réalisés par les différentes classes. L'amicale des parents élèves a offert à tous les enfants de la classe de CM² une calculatrice collègue afin de préparer leur entrée en sixième. Nous avons fini cette belle après midi par un barbecue champêtre qui a eu un grand succès. Cette fête sera reconduite en juin 2011.

**23 octobre : 2010 loto de l'amicale**

Notre traditionnel loto annuel a renoué avec le succès. De nombreuses personnes étaient présentes espérant être les heureux gagnants de nos nombreux lots de valeur : 1 ordinateur portable, lave vaisselle, un caddie garni, une fontaine à bière, un aspirateur pour les plus grands, 1 DSI, 1 lecteur DVD portable, un MP4, une toile de tente, un bon d'achat (décathlon) pour les plus jeunes. Le loto est notre principale source de revenu pour le financement des voyages des enfants en fin d'année scolaire. Merci à nos nombreux donateurs.

19 décembre : 2010 fête de Noël

En cette fin d'année, toute la famille s'est retrouvée pour partager un dimanche après-midi festif en attendant le Père Noël et sa hotte magique. Des spectacles de qualité, préparés et interprétés par les enfants de l'école représentant différents chants et danses. Les enseignants se sont associés à nous en proposant divers chants qui ont rythmé cet après-midi placé sous le signe de la convivialité. La tombola mise en place a permis de financer futurs voyages des enfants et d'offrir à l'école, par l'intermédiaire du Père Noël des cadeaux et aux enfants un paquet de friandises et un gouter. Les répétitions avec les enfants, le choix des tenues ont conditionné la réussite de cette fête de Noël (près de 250 personnes présentes) qui s'est terminée par un repas dans une ambiance très chaleureuse. Merci aux enfants et aux parents pour leur contribution dans la vente des billets de tombola. Les membres de l'amicale remercient tous les bénévoles, parents et enfants qui soutiennent nos différentes actions par leur présence et leur contribution, la municipalité pour nous avoir accordé la salle gratuitement pour les répétitions et fête de Noël. L'amicale dont la dynamique fait la force vous présente ses meilleurs voeux pour la nouvelle année.

ART'ABESQUE

L'association ART' ABESQUE, cette année s'est investie dans les opérations :

- « VITRINES EN FÊTE » à BELLAC
- « BELLAC fête NOEL » en fin d'année

En effet, afin de promouvoir l'activité de l'association, nous avons jugé bon d'y participer.

Les retombées ont été intéressantes à savoir l'inscription de nouveaux membres au sein du Groupe peinture.

En fin d'année, l'association a organisé un concours « Dessine moi un ours » pour tous les enfants de 5 à 12 ans ; cette initiative a permis de récompenser 23 enfants.

Remise des prix aux participants CSC ►



CLUB CHARLES SILVESTRE

« L'année 2010 a débuté par l'assemblée générale à la salle polyvalente de la commune le jeudi 7 janvier, suivie de la galette des Rois en présence de Madame Yvette FAISANT présidente, du conseil d'administration et de Monsieur Claude CHABROUX, maire de la commune.

L'année 2010 s'est déroulée comme de coutume, par la réunion mensuelle en dehors de la période estivale (juillet-août) le premier jeudi après-midi de chaque mois. Cette réunion mensuelle permet de rassembler un groupe d'adhérents pour taper le carton, scrabble et divers jeux, suivi d'un goûter.

Le thé dansant du 14 février a rassemblé 225 danseurs et danseuses, et celui du 10 octobre 200.

Un spectacle proposer le samedi 10 avril à la salle polyvalente avec pour thème : « VIVE LES CONGES PAYES » animé par Yves DESAUTARD et Christophe DUPUIS a permis de régaler 125 spectateurs.

Le voyage à la découverte d'ANDORRE et de sa région du 14 au 18 juin a enthousiasmé 50 participants.

Le déplacement à ROCHEFORT sur MER, pour la journée du 9 septembre par 40 personnes a permis la visite de la corderie Royale, du chantier de l'HERMIONE, (Réplique du célèbre bateau de Monsieur

de La FAYETTE), puis la visite de la citadelle de BROUAGE.

Le concours de belote du samedi après-midi 13 novembre a réuni 76 équipes.

Le jeudi 9 décembre, repas de fin d'année et avec allégresse la célébration des trente ans d'existence du club CHARLES SILVESTRE qui compte à ce jour 181 adhérents. »



Repas du 9 décembre 2010

VELO NATURE

Cette année encore s'est déroulée la randonnée pédestre du club VELO NATURE de PEYRAT parcours de 9 km.

Un vin d'honneur a conclu cette rando. Nous avons une pensée sincère pour notre regretté Gilbert MARCOUX membre du bureau avec qui nous débroussaillions encore au printemps les chemins de la petite Gasne à Chataigner.

Le club remercie la Municipalité pour ses aides et vous donne rendez vous l'année prochaine en 2011 pour la prochaine rando.

Merci à tous les bénévoles du club et nous lançons un appel à tous ceux qui veulent nous rejoindre comme membre en s'adressant à notre présidente Sylvie MARCHE.



PMPB

Le pôle Multimédia, appelé PMPB, vous accueille pour vous sensibiliser ou vous perfectionner dans le domaine de l'informatique.

Une équipe de 4 personnes vous accueille le lundi de 14h à 17h et le mardi de 14h à 17h et de 20h à 22h dans les locaux de la salle du presbytère.



L'Association dispose de 6 ordinateurs sous Windows 98, XP, Vista et Windows 7, d'une imprimante/scanner, d'une connexion Internet haut débit et des principaux logiciels de bureautique.

Des ateliers sont régulièrement organisés sur tous les thèmes courants de l'informatique. Trois ont déjà eu lieu en 2010. Ils portaient sur le Matériel, les Systèmes d'Exploitation et enfin les Réseaux et Internet. D'autres auront lieu en 2011, et traiteront de la Messagerie, des Logiciels de Bureautique (traitement de texte, tableur, présentation, etc.). Un logiciel de mise en scène et de montage de photos (StudioScrap) a été acquis en 2010. Un atelier lui sera également consacré.

L'adhésion pour l'année en cours est de 15 € pour les adultes et de 8€ pour les moins de 18 ans (respectivement 20 et 10 € pour les extérieurs à la commune).

Si vous souhaitez prendre contact avec l'association, appelez au 05.55.60.44.51 aux heures d'ouverture du local. Un bon accueil vous sera réservé.

Un site internet dédié à la commune de Peyrat de Bellac est disponible à l'adresse suivante : <http://peyratdebellac.net>

Vous y trouverez des informations utiles (services, démarches, déchets, etc.), une rubrique actualités (associations, professionnels, loisirs et culture), ainsi qu'une rubrique sur la commune de Peyrat de Bellac (historique, aujourd'hui, album photos). Si vous souhaitez aider à faire vivre ce site, vous pouvez contacter son gestionnaire à l'adresse suivante : navimestre@peyratdebellac.net

UNION SPORTIVE PEYRACHONNE

L'objectif de la saison 2009-2010 était le maintien en 4^{ème} division, chose faite car nous avons terminé cinquième de notre poule à la fin du championnat.

Nous avons organisé au cours de la saison précédente plusieurs manifestations : une soirée paëlla au mois d'octobre 2009 et nos habituels deux concours de pétanque avant l'été, qui se sont tous bien déroulés.

Avec l'Assemblée générale du vendredi 04 juin 2010, débute la nouvelle saison 2010-2011. Suite aux départs de Damien CHEVALIER (Membre) et Dominique MANEIX (secrétaire adjoint), que nous remercions pour leur travail effectué au sein du club peyrachon, le relais a été passé et le nouveau bureau est ainsi formé :

- **Président** : Sylvain BARDU

- **Vice Président** : André LAVERGNE

- **Secrétaire** : Patrick FAISANT

- **Secrétaire adjoint** : François BARDU

- **Trésorier** : Isabelle BARDIEUX

- **Trésorier adjoint** : Emmanuelle BARDIEUX

- **Les membres** : Jean-Claude BARDU, Vincent COURTIOUX, Michel DELPEUCH, Matthias GUILLEMIN, Jean-Paul MOREAU, Eric PREVOST et Gérald ROBIN.

- **Pour cette nouvelle saison au niveau senior** :

Le club compte toujours actuellement, une équipe senior évoluant en 4^{ème} division.

L'U.S.P compte désormais un effectif de 22 joueurs et une dizaine de dirigeants.

L'objectif pour cette année est le maintien de l'équipe fanion et essayer de faire aussi bien que la saison passée voir mieux si possible, à cette date du championnat, l'équipe pointe à la 8^{ème} place.

Les entraînements se déroulent les vendredis soir à partir de 19h30 avec une bonne participation de l'ensemble des joueurs, ce qui est toujours encourageant pour notre entraîneur.

L'équipe peut à nouveau compter sur sa triplette de dirigeants : Patrick FAISANT et André LAVERGNE pour le coaching et François BARDU notre arbitre assistant.



L'U.S.P tient à remercier cette année encore M. Daniel FARIS et son fils Amine-Yann, nos arbitres de club, qui nous représentent au niveau de l'arbitrage au sein du district, Daniel étant arbitre 1 au niveau du district et son fils Amine-Yann jeune arbitre. Ce qui nous a permis cette année encore de recruter des joueurs mutation.

- **Au niveau des jeunes** :

L'U.S.P cette saison 2010/2011, c'est retirer du FUN 87 HL, décision qui a été prise par notre conseil d'administration en fin de saison dernière. Nous n'avons donc plus de jeunes licenciés cette saison.

Pour terminer, nous tenons comme chaque année, à remercier toutes les habitants de peyrat pour leur accueil toujours aussi chaleureux lors de notre passage pour la vente de nos calendriers, ensuite la mairie pour leur aide financière avec la subvention et leur aide matérielle au stade, et pour finir les joueurs et les dirigeants sans lesquels le club n'existerait plus.

Encouragement pour les années à venir !

Si chacun garde sa passion du football, la sérénité grandira encore. Bonne saison et bonne année 2011 à tous.

AAPPMA

Concours de pêche

La société de pêche de Bellac organisait comme chaque année son traditionnel concours de pêche ouvert à tous le 14 juillet au Pont de Beissat. Malgré un temps incertain et orageux, 46 participants étaient présents sur les rives de la Gartempe, bien décidés à en découdre (gaulle en main). C'est Jean-Luc CHAPUS qui a remporté le concours avec un très bon score de 5725 points.

Bonne ambiance, beaucoup de convivialité et une remise des prix en présence de nombreux élus.

Alevinage

Comme tous les ans, l'AAPPMA a procédé à un important alevinage dans le Vincou et dans la Gartempe (brochets, perches, gardons, carpes et tanches) sur le territoire de la commune de Peyrat de Bellac (la Gartempe de l'Age Barrière au Verger, le Vincou du pont de la route de Poitiers à la confluence).

Pêcheurs peyrachons, à vos gaules !

Une subvention de 110 € a été attribuée par le Conseil Municipal.



KYOKUSHINKAI PEYRACHON

La saison 2009-2010 a été une année riche en événements car notre club s'est impliqué dans de nombreuses manifestations, comme la compétition au K.O, fin Janvier à **PREMESQUE** département 59, la rencontre pieds-poings en Avril à **ST SULPICE LES FEUILLES** avec les clubs de Karaté Shotokan de la **SOUTERRAINE, ST SULPICE LES FEUILLES** et le club de boxe française d'**AMBAZAC**.

Nous avons effectué une démonstration de techniques (kihons / katas), de combats et de casses lors de la nuit des arts martiaux à **AMBAZAC**, le 1^{er} MAI 2010.

Nous avons également répondu à l'invitation de la ligue de Karaté FFKDA des CHARENTES pour un stage de Shorenji Kempo à la **ROCHEFOUCAUD** avec Xavier ALBERTINI, 6^{ème} dan de karaté.

Dans notre DOJO, nous avons accueilli un ami, Jacques BAUDET, instructeur de karaté Shotokan, 3^{ème} dan, à **ARNAC LA POSTE** où il a partagé le temps d'une soirée son expérience de karatéka avec un travail sur l'énergie interne.

Ces bons résultats, nous permettent d'aborder la saison 2010-2011 avec sérieux et avec comme projet d'organiser un stage de karaté Kyokushinkai/Sankyôgo avec Thierry Noëns, 4^{ème} Dan kyokushinkai, fondateur du style Sankyôgo et ancien directeur technique français.

Les cours ont toujours lieu dans la salle sous la mairie et sont assurés par Bruno Thibaud, secondé par Frédéric Moudoulaud, Didier Deneuille et également de Laura Bardu, David Lefranc et Julien Etienne pour la section enfants.

Le vendredi de 19h30 à 21h pour les adultes et élèves confirmés.

Le samedi de 14h30 à 16h00 pour les élèves confirmés, de 16h00 à 17h30 pour les enfants.

Un nouveau créneau est disponible depuis peu pour le travail de condition physique: course à pieds de 18h30 à 19h30 en ville et de 19h30 à 20h00 musculation/ étirements dans le Dojo avec Emmanuel Urrutia.

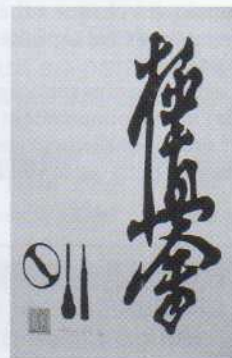
Le nouveau bureau suite à la dernière Assemblée Générale:

Président : Bruno THIBAUD
Vice Président : Patrick DUFORT
Trésorier : Emmanuel URRUTIA
Trésorier adjoint : Jean- Luc BONNET
Secrétaire : Frédéric MOUDOULAUD
Secrétaire adjointe : Magalie BARDU

Renseignements au : 05 55 68 09 37

Les membres du club remercient la Municipalité, pour son soutien apporté à notre association sportive. Il ne me reste plus, au nom du club, qu'à vous souhaiter à tous une bonne année 2011.

Le Président. OSU !
 Idéogramme KYOKUSHINKAI



ANIMATIONS ET LOISIRS DE PEYRAT DE BELLAC (A.L.P.B.)



ANIMATIONS et LOISIRS
de PEYRAT de BELLAC

BILAN APRES UN AN D'EXISTENCE

La jeune Association « Animations et Loisirs de Peyrat-de-Bellac » A.L.P.B., créée en décembre 2009, a essayé au cours de cette année 2010, avec ses moyens, d'animer la commune à laquelle elle est tant attachée et toute dévouée.

A.L.P.B. n'a pas cherché à multiplier les manifestations qui sont déjà existantes et portées par d'autres associations ; bien au contraire, elle a plutôt innové en proposant un vide grenier, une journée champêtre, la 1^{ère} fête de l'huître et de la moule et pour clôturer la saison une soirée pot-au-feu.

Ces quatre manifestations, dont la conception et la réalisation ont été réfléchies et particulièrement soignées, ont attiré la foule et rencontré un vif succès auprès de la population.

C'est un bel encouragement pour la dynamique équipe de l'Association, (forte d'une quarantaine de membres) qui peut d'ores et déjà annoncer que ces quatre manifestations seront reconduites en 2011, à même époque. La fête de l'huître et de la moule a prouvé qu'elle pouvait être inscrite au rang des grands événements du pays du Haut Limousin.

Il est envisagé, pour peu que d'autres associations souhaitent s'y associer, d'organiser, à Peyrat-de-Bellac, le réveillon de la St Sylvestre, le 31 décembre 2011.

En attendant, l'Association « A.L.P.B. » vous présente ses meilleurs vœux pour 2011 et vous invite à prendre part à son assemblée générale, prévue le vendredi 28 janvier.



FETE DES VOISINS AU QUARTIER DES BRUYERES

Cette année encore, le premier samedi de juillet, les habitants du lotissement des Bruyères se sont réunis dans le parc pour une fête conviviale et festive. Comme les années précédentes ce sont Fabienne et Véronique qui ont été les chevilles ouvrières de ce rassemblement.

Dans une très bonne ambiance plus de cent personnes ont apprécié les deux repas du midi et du soir préparés par « Boulette » et également par une bonne partie des résidents du quartier.

Toute la journée, les participants ont pu pratiquer différentes activités à savoir, pétanque, belotte, karaoké, spectacle de cabaret etc...

Il est à noter que ce cinquième anniversaire a permis aux résidents d'inviter des parents et des amis.

Merci à toutes les personnes qui nous ont aidés à la réalisation de cette fête et également à la municipalité pour sa participation.

Rendez vous en 2011.



ASSOCIATION DE RANDONNEE PEDESTRE « RAND'EAU NATURE »

Le 1^{er} octobre 2010 s'est tenue à NOUIC, l'assemblée générale constitutive de l'association intercommunale de randonnée pédestre de loisir, dénommée : « RAND'EAU NATURE ».

Cette association de randonnée pédestre recrute ses adhérents sur toutes les communes constituant l'intercommunalité de communes du Haut Limousin dont fait partie Peyrat de Bellac. Les habitants des communes limitrophes sont aussi les bienvenus.

Depuis le 1^{er} octobre, RAND'EAU NATURE propose à ses adhérents 3 randonnées par semaine : une le mardi après midi, une le jeudi après midi et une le samedi ou le dimanche. Un programme détaillé est communiqué à chaque adhérent qui choisit en fonction de son emploi du temps et de ses capacités physiques, les randonnées auxquelles il veut participer.

Les randonnées sont organisées à tour de rôle sur toutes les communes de l'intercommunalité et sur les communes limitrophes. A la belle saison et occasionnellement seront organisées des sorties plus lointaines pour les adhérents qui le voudront (dans le massif central par exemple).

RAND'EAUNATURE étudiera aussi la possibilité d'échanges avec d'autres associations de randonnée pédestre de régions plus éloignées. Notre association s'intéressera à l'ouverture de nouveaux sentiers de randonnée là où ce sera possible, en étroite liaison avec les élus communaux.

Notre adhésion est de 12.00 € par an pour une personne seule, et 20.00 € pour un couple. Elle est gratuite pour tous les mineurs accompagnés de leur tuteur légal adhérent. Les adhérents occasionnels sont admis et la participation financière est fixée à 2.00 € par randonnée.

Les administrateurs sont originaires de plusieurs communes. L'objectif à terme étant d'avoir 1 administrateur par commune où l'association aura des adhérents.

A l'heure actuelle, Serge KOLCHAK domicilié : 1, Chateaubrun à NOUIC est Président de l'association et se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Coordonnées téléphoniques de Serge KOLCHAK : 05.55.60.20.95 ou randeaunature@laposte.net

REMERCIEMENTS

La Municipalité remercie vivement les artisans et commerçants pour leur participation qui a permis l'édition de ce bulletin, sans oublier les associations bénévoles et le personnel communal.

Polizée Lise
fleurs
Floriste-Décoratrice

Toutes compositions florales
Sandrine

☎ 05 55 68 45 26
Port. 06 31 18 07 34
22, av. Jean-Jaurès
87300 BELLAC



Lydie Coiffure
Féminin - Masculin - Junior

Avenue du Stade - 87300 PEYRAT-DE-BELLAC
Tél. 05 55 68 14 39
Journée continue vendredi et samedi



Travaux de zinguerie, ardoise, tuile, Neuf. Rénovation. Entretien.

AS COUVERTURE

Tel Fax : 05.55.68.61.39 Port. 06.50.60.67.75
4 bis, rue de la colline 87300 PEYRAT DE BELLAC 06.50.60.53.67



Boucherie - Charcuterie - Halalilles
Viande de qualité

Charles Propin

30, rue du Coq - BELLAC - Tél. 05 55 68 40 65



GARAGE
JONQUET - BROUSSAUD
RÉPARATEUR AGRÉÉ

CITROËN

23 A, rue Vergniaud
87300 BELLAC
Tél. 05 55 68 91 51



Plomberie - Chauffage
Couverture - Dépannage

Jean-Claude BARDU

Domicile : 7, Allée Saint-Maixent
87300 PEYRAT-DE-BELLAC
Tél. 05 55 68 77 45 - Fax 05 55 60 25 34



SARL BELLAC AMBULANCES

V.S.L. TAXIS

Marie-Lise & Pascal GODRIE
B.P. 27 - 87300 PEYRAT-DE-BELLAC - Tél. 05 55 68 70 56



Charpente • Menuiserie
Bois • PVC

BARDU Jacques

Noussat - 87300 PEYRAT DE BELLAC
Tél/Fax 05 55 68 02 13
☎ 06 14 32 63 65



ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

MICHEL DUCHIRON

CONSTRUCTION - RÉNOVATION
COUVERTURES - FAÇADES
ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR

ROUTE DU BREUIL (RN 147)
87300 PEYRAT-DE-BELLAC
TÉL. 05 55 68 08 54
FAX 05 55 68 84 69



BRULÉ et Fils
Pâtissier - Traiteur - Chocolatier - Glacier

19, Rue du Coq
87300 BELLAC
Tél. 05 55 68 15 93



Agence **PODAVINI-LIGONNIERE**

Acheter - Vendre
Louer - Gérer



Alice LIGONNIERE,
Un professionnel qualifié
AGENT IMMOBILIER

5 Place du PALAIS 87300 BELLAC
05 55 68 72 06
immobellac@wanadoo.fr
www.fnaim.fr/immobellac



Weldom

Avenue de la Libération
87300 BELLAC
05 55 68 00 21

**BRICOLAGE
EQUIPEMENT DE LA MAISON
JARDIN - DECORATION
COMBUSTIBLES
(Fuel, gaz et charbons)**

TAXI Cordier

06 61 58 88 05 - 05 55 68 14 67



7, rue de la Colline
87300 PEYRAT DE BELLAC

Conventionné transport de malade assis
Transport toutes distances

Unit. 591 450 6800012

NENERT
AGENCE DENFERT

AXA

ASSURANCE

AXA

réinventons / notre métier



Assurances - Placements - Banque - Crédits
Jean-Claude NENERT

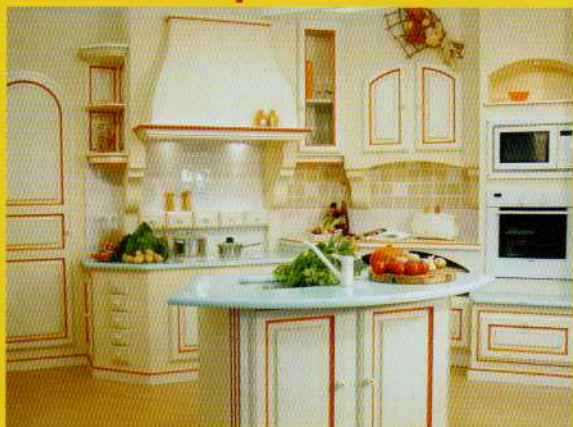
9, Avenue Denfert-Rochereau - 87300 Bellac
Tél. 05 55 68 04 90 - Fax 05 55 68 01 15

Internet : www.axa.fr - E-mail : agence.nenert@axa.fr

Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

N° ORIAS 07-014-105 - Site ORIAS : www.orias.fr

**MEUBLES X
ANDRIEUX**
conseil - qualité - service



Meubles tous styles
- CUISINES SUR MESURE -
Route de Poitiers - BELLAC
05 55 68 14 43